

AG 2025

Rapport Moral 2024

Rapport Financier 2024

Rapport Activité 2024



Mardi 17 juin 2025 Lorient

SAUVEGARDE56
action sociale & solidaire

RAPPORT MORAL Anaïck LE BERRE Présidente

En 2014 Jean LAVOUE directeur général de l'Association pendant 12 ans passait le relais à Jean Guy HEMONO notre Directeur Général actuel qui aura porté avec conviction et détermination, je dirais même passion, la Sauvegarde56 pendant plus de 11 ans. 2024 et 2025 sont, de fait, deux années quelque peu particulières, dans le sens où il nous faut nous préparer à la séparation. En effet, après ces 10 années d'un engagement sans limite, Monsieur HEMONO s'apprête à naviguer vers d'autres horizons.

Dans ce contexte, le fil conducteur de cette assemblée générale s'articule autour de ces quelques mots : TRANSMISSION, TRANSITION, CONTINUITE, STABILITE, REALISME, PRAGMATISME, CONFIANCE, PROSPECTIVE.

Inscrite historiquement dans le champ de la protection de l'enfance, les activités de la Sauvegarde 56 se déploient aujourd'hui auprès d'adultes et de familles, dans les secteurs de l'insertion sociale et professionnelle, du logement, de l'hébergement, de l'emploi, de la santé et de la justice.

Créée en 1935, sous le nom de « Société Vannetaise de protection de l'Enfance en danger moral et des condamnés libérés » elle prendra le nom de Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence en 1956 puis de Sauvegarde 56 en 2010. A l'issue de son Assemblée générale 2015, on pouvait lire dans un article du Télégramme du 15 juin 2015 : « une octogénaire qui anticipe » et rajoutait son Directeur Général « ça donne une assise mais l'avenir appartient aux associations qui sauront anticiper, qui auront développé une vraie ingénierie et expertise dans leur domaine d'intervention ».

10 ans plus tard ayant atteint 90 ans, « honorable nonagénaire », elle me paraît avoir conservé beaucoup d'agilité, son Directeur Général lui ayant concocté ces dix dernières années, un programme « sportif » conduisant à un développement sans précédent de 410 salariés en 2014 avec un budget de 25,6 millions d'euros à 655 salariés fin 2025 avec un budget de 46 millions d'euros, correspondant au développement de ses activités, en relation avec l'évolution des politiques publiques, une précarité grandissante, l'accroissement des besoins sociaux et une complexification des problématiques des personnes accompagnées.

« Consolider, transformer, innover, promouvoir des actions de solidarité » tel est son leitmotiv.

Je reprends ici quelques extraits d'Assemblées Générales de la dernière décennie :

En 2014 « ce qui est le plus pénalisant aujourd'hui c'est le manque de visibilité ». « Les Associations comme les entreprises sont maintenant soumises aux règles des marchés publics », « l'enjeu est de créer des coopérations, de se rapprocher d'autres associations, de développer des partenariats ».

En 2015 « la Sauvegarde entend s’inscrire délibérément dans des coopérations constructives ; nous devons montrer que nous sommes capables de travailler ensemble ».

En 2016 « aujourd’hui, l’Association est en ordre de marche. Notre Souci est de simplifier, moderniser, professionnaliser, rationaliser la structure, afin de maîtriser notre avenir, d’être réactifs et efficaces, spécialiser les interventions, territorialiser les organisations et centraliser la gestion » « pour s’adapter, il faut se développer avec toujours en ligne de mire la place de la personne dans son projet de vie » « la personne humaine est au cœur de notre intervention ; il faut arrêter le découpage, le morcellement et offrir plus de fluidité, de continuité, de proximité, de coordination. Il faut faire de l’action sociale durable ».

En 2017 « l’Association a la volonté d’investir davantage les territoires ruraux pour travailler au plus près des personnes et leur donner le pouvoir d’agir par eux-mêmes ». « Nous avons pour objectif d’aller vers les personnes à protéger et non d’attendre qu’elles viennent à nous ».

En 2018 « l’Association a un rôle d’intermédiaire entre les personnes dans le besoin et les politiques publiques. Cela suppose un dialogue régulier et de qualité avec les partenaires et financeurs de l’Association, services de l’Etat - Département- communes- communauté d’Agglomération ».

En 2019 dans le même esprit qu’en 2017 « nous voulons porter une attention particulière au milieu rural » « la Sauvegarde 56 voit l’avenir avec prudence et précaution. Quand l’Association va bien, c’est que la société ne va pas bien ».

En 2020 la crise sanitaire sera un véritable défi pour tous et nécessitera beaucoup de capacités d’adaptation pour garantir la continuité de service en lien avec l’exercice de missions de service public.

Chacune de ces déclarations d’intention s’est concrétisée par des actions dont je ne pourrais pas dresser ici une liste exhaustive mais dont il a été rendu compte chaque année au cours des Assemblées Générales. Le rapport d’activité 2024 vous sera présenté tout à l’heure par Monsieur HEMONO.

« la solidarité, la compétence et la coopération au service du changement social et humain » était l’axe central du projet associatif 2006-2012.

« coopération, réseaux et territoires au service de l’usager acteur de changement » celui de 2013-2018.

Nous nous acheminons aujourd’hui vers l’échéance de notre projet Associatif 2021-2026 qui comporte trois engagements majeurs :

- △ Ensemble agir avec bienveillance et efficacité
- △ Ensemble transformer et développer notre offre de service sur les territoires
- △ Ensemble renforcer nos modes de gestion prospectifs

Dans le contexte du départ annoncé courant 2025 de notre Directeur Général et également de Jean Louis CARTRON, salarié à la Sauvegarde 56 depuis 2002 et directeur du dispositif d'Accueil Enfants Adolescents depuis le 1^{er} septembre 2014, le plan d'action stratégique 2024 présenté en Conseil d'Orientation stratégique le 25 janvier 2024 a décliné une évolution de l'organisation des dispositifs afin de favoriser une transition sécurisée et de prendre en compte l'évolution de la charge de travail des cadres, conséquence de l'accroissement des activités. Cette évolution, pratiquement aboutie à ce jour, a conduit à une organisation en huit dispositifs pilotés chacun par un/e Directeur/trice. Cinq nouveaux professionnels ont ainsi intégré une fonction de direction courant 2024 soit par promotion interne, soit par recrutement externe.

Une architecture associative, une structure et une organisation adaptées prenant en compte les besoins des personnes vulnérables et les orientations des politiques publiques, pour donner sens à l'action publique, donner sens à l'action des professionnels chargés de la mettre en œuvre, voilà à quoi nous devons quotidiennement et collectivement travailler.

Nous sommes embarqués sur un navire dont la coque est solide mais dont le chemin de navigation doit et devra se tracer avec prudence, pragmatisme et volontarisme entre 4 points cardinaux que je me propose de décliner avec vous, la qualité des prestations, la qualité de vie au travail, la qualité du partenariat, la qualité de relation avec nos organismes financeurs et de contrôle.

1. La qualité des prestations entendue au sens de la qualité de service aux personnes accompagnées et accueillies en prenant en compte leurs besoins et droits fondamentaux – logement, santé, insertion, inclusion, protection.

Cette qualité de service recouvre de nombreuses complexités : il s'agit de l'espace où se rencontrent et se confrontent un environnement socio-économique et politique, la mise en œuvre « rationalisée » des politiques publiques, la transposition au secteur associatif d'approches de performance empruntées au secteur privé lucratif, avec des personnes aux vulnérabilités multiformes et aux histoires et trajectoires de vie singulières auxquelles les prestations sont destinées.

Face à l'accroissement des normes, process, procédures et sans remettre en cause le bien-fondé d'un cadre normatif et des évaluations, soyons vigilants au risque de bureaucratisation et à une forme de standardisation ainsi induite de nos organisations et des processus d'accompagnement.

En 2024, conformément à la réglementation, 4 services ont fait l'objet d'une évaluation de la qualité des prestations, s'appuyant sur un référentiel national de la Haute Autorité de Santé, centré sur la personne accompagnée et portant quatre valeurs fondamentales – le pouvoir d'agir de la personne, le respect de ses droits fondamentaux, l'approche inclusive des accompagnements, la réflexion éthique des professionnels. 8 services ou établissements sont en cours d'évaluation ou seront évalués d'ici fin 2025.

Dans ce contexte « encadré » juridiquement et administrativement, l'accompagnement individualisé doit être fondamentalement, le lieu de l'humanité. Il est avant tout une rencontre, fondement de la relation. Le soutien, l'accompagnement relève d'une construction relationnelle « immatérielle » et peu visible. La relation d'aide exige une inventivité, une adaptation constante face à la pluralité des situations et des réalités. C'est le cœur même du métier des accompagnants et ce qui donne sens à leur travail. Et si je peux me permettre, l'accompagnement individualisé « c'est de la haute couture qui ne peut pas se réaliser avec des règles de prêt à porter ».

La problématique d'attractivité des métiers qui touche nos secteurs d'activité n'est pas sans conséquence sur la qualité des accompagnements car elle peut mettre à mal la permanence du lien et la sécurité indispensable de l'accompagnement.

La qualité des prestations c'est également l'espace d'un questionnement éthique indispensable et récurrent pour toutes les parties prenantes de l'Association. L'organisation, les pratiques professionnelles sont le lieu d'une confrontation permanente et d'une nécessaire conjugaison de représentations et de valeurs : valeurs et mosaïque culturelle des personnes accompagnées, valeurs personnelles des professionnel/les, valeurs associatives, valeurs et contraintes institutionnelles, contexte socio-politique local, national et international....

L'heure est aujourd'hui dans les processus d'accompagnement, à la valorisation du concept de « développement du pouvoir d'agir ». Pour opérer qu'il soit, affirmant fortement la position centrale d'acteur des personnes accompagnées et invitant les professionnels à une évolution de leurs pratiques, il me paraît aujourd'hui faire l'impasse sur la dimension collective et sociétale de production des processus d'exclusion et de vulnérabilité sociale. Bernard Stiegler enseignant chercheur et philosophe invitait, en 2019, à ne pas tomber dans le piège de « l'illusion participative du pouvoir d'agir ».

2. La qualité de vie au travail et la qualité du dialogue social

Il s'agit tout à la fois d'organiser le travail en portant une forte attention aux conditions de santé au travail, de soutenir et développer les compétences techniques, et de pérenniser l'activité. Conjuguer ensemble le fonctionnel (l'organisation des services), avec l'institutionnel (l'encadrement législatif et réglementaire) et l'opérationnel (la déclinaison concrète des activités et les pratiques professionnelles).

Le milieu professionnel est tout à la fois constructeur d'identité, de valorisation personnelle et producteur de risques psycho-sociaux. C'est un lieu de relations interpersonnelles dont on sait qu'elles ne sont jamais exemptes de confrontations voire de conflits. Par ailleurs, la nature même de l'activité confronte de nombreux professionnels à une souffrance multiforme intrinsèquement violente qui n'est pas sans interagir avec les affects personnels. Le management doit intégrer ces dimensions et créer les conditions d'une participation active des toutes les parties prenantes à la vie de l'Association.

Les instances de dialogue social ont globalement bien fonctionné en 2024, qu'il s'agisse du Comité Social et Economique, des représentants de proximité, des commissions et de la Négociation Annuelle Obligatoire. Ces lieux d'informations, d'échanges et de concertation ont été mobilisés sur tous les sujets qui ont traversé l'Association en 2024 : ressources humaines, enjeux budgétaires et de financement, salaires, organisation de l'Association et des services, conditions de travail etc... De nouvelles élections ont lieu actuellement, afin de renouveler les membres de ces instances. Pour rappel les réunions du Conseil d'Administration intègrent 2 représentants du CSE ayant voix consultative.

Je ne reviendrai pas sur la question de l'attractivité des métiers mais il faut ici évoquer le poids que représente le recours à l'intérim pour garantir la continuité de service. C'est à la fois un impact financier majeur pour les Associations, sur l'organisation des services et les professionnels et une altération de la qualité des accompagnements dans des dispositifs où la sécurisation de la relation et la permanence du lien sont indispensables à la prise en charge d'enfants et adolescents en grande souffrance.

2024 aura été l'année du « Ségur pour tous ». C'est bien entendu une bonne nouvelle pour les professionnels qui n'y étaient pas éligibles préalablement. Cela reste à ce jour une importante préoccupation pour l'Association employeur en l'absence de visibilité sur la compensation financière par une partie de nos financeurs.

Enfin, je ne saurais conclure ce point sans mettre en valeur les professionnels de ce que qu'on appelle les fonctions support, le « back office » : gestion des ressources humaines, gestion financière, qualité et logistique, partie invisible, mais colonne vertébrale structurante au service du développement des activités et des actions sous la responsabilité de Cécile HENRY directrice adjointe.

3. La qualité des partenariats

Évoquer le partenariat, invitation au décloisonnement et à la transversalité, apparaît aujourd'hui bien banal. La question du partenariat a émergé dans le travail social, il y a plusieurs décennies, avec le développement de la précarité et l'amplification des phénomènes d'exclusion et de vulnérabilité. Face à l'évolution des questions sociales, à leur complexité, les politiques publiques ont depuis longtemps posé le « travail ensemble » comme un impératif.

L'objectif de la coopération est de décloisonner les parcours et les réponses pour répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées.

Pour autant, les professionnels peuvent constater au quotidien qu'il n'est pas simple de passer d'une logique de dispositif à une logique de parcours dans l'accompagnement des personnes : tant chaque organisation, chaque institution à ses règles, ses contraintes, ses réalités, ses représentations.

Partenariat, coopération, travail en réseau, mise en synergie des compétences, développement des complémentarités, développement de l'offre sur les territoires, mutualisation, ce n'est plus une invitation ou une option, c'est une impérieuse nécessité.

En inscrivant dans son projet associatif en axe 2 « Ensemble, transformer et développer notre offre sur les territoires », la Sauvegarde 56 entendait et entend poursuivre une politique volontariste de partenariat et de coopération. Coopérer c’est une réelle plus-value pour faire face collectivement à des défis complexes.

Travailler au plus proche des territoires et des lieux de vie des personnes en s’appuyant sur les ressources locales avec une prise en compte des réalités et enjeux locaux, c’est travailler au profit des personnes accompagnées, à une société plus inclusive, c’est favoriser le vivre ensemble et accroître l’impact social de nos actions.

Les coopérations sont nombreuses et quotidiennes dans différents domaines (protection de l’enfance, insertion, logement, santé.) et je ferai juste ici référence à l’ouverture et à l’inauguration récente de la pension de famille Ty Kalonek à Quéven qui a fait travailler ensemble, Morbihan Habitat, les collectivités territoriales – Conseil Départemental, commune et communauté d’agglomération, les Services de l’Etat - la Sauvegarde 56 et contribuer également à irriguer le tissu économique en faisant appel à des entreprises locales pour sa construction.

4. La qualité de dialogue avec nos administrations et autorités de contrôle

Les rapports entre pouvoirs publics et associations ont évolué au fil du temps au regard des contextes et les débats perdurent sur les relations entre pouvoirs publics et Associations. Ainsi la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) écrivait en ce début d’année « le monde associatif fait face à de multiples défis, dont la fragilisation de son autonomie financière, l’alourdissement des contraintes bureaucratiques et une perte de sens du travail social ». « Relations entre Associations et pouvoirs publics, changer les règles du jeu » tel était le titre du colloque organisé par la Fédération des Acteurs de la Solidarité en Avril dernier.

Référée au code de l’Action Sociale et des familles, la Sauvegarde 56 exerce « des missions d’intérêt général et d’utilité sociale ». Participant à la mise en œuvre des politiques publiques elle est soumise à une obligation de gestion saine et de dialogue continu avec les autorités de contrôle.

Au-delà de ce partenariat « obligé », les relations tout au long de l’année, avec nos interlocuteurs Conseil Départemental, Services de l’Etat DREETS, DDETS, ARS, Protection Judiciaire de la jeunesse.... m’apparaissent pouvoir être qualifiées d’interactions positives dans le cadre d’un dialogue continu et d’un vrai travail coopératif.

Si les Associations participent à la mise en œuvre de réponses sociales, planifiées, autorisées et financées par les pouvoirs publics, elles ne me semblent pas devoir se résumer à la seule fonction de prestataires de service ou d’opérateurs. Elles disposent de savoirs d’expérience qui sont une clé de compréhension indispensable pour permettre aux personnes d’être accompagnées au plus près de leurs besoins. Il est de notre responsabilité associative, en coopération avec les pouvoirs publics, de trouver un chemin créatif et d’assumer un rôle d’innovateur, d’incubateur social.

Néanmoins, nous restons préoccupés par les logiques de marché et d'appels d'offres qui favorisent la mise en concurrence des acteurs associatifs au niveau local, mais aussi l'arrivée dans notre département d'associations nationales. Quelle incidence sur le maillage territorial dont on sait qu'il participe activement à l'inclusion des personnes vulnérables ? Par ailleurs dans un contexte de resserrement des finances publiques, le risque de privilégier le moins disant au détriment du mieux disant nous apparaît bien réel.

Dans cette hypothèse comment les Associations pourront elles articuler l'objectif de rationalisation des dépenses avec celui d'amélioration continue de la qualité des prestations ?

Dans un moment où les problématiques sociales se cristallisent, Protection de l'Enfance, accès au logement, immigration, etc.... Nous sommes collectivement assignés à imaginer, inventer d'autres modes d'intervention et de réponses. Cela ne peut se faire sans la confiance de nos autorités de contrôle et je les en remercie. Les défis à relever sont nombreux et plus que jamais une invitation à l'intelligence collective

Cécile Henry notre directrice adjointe, vous présentera tout à l'heure un budget 2024 clôturé à l'équilibre mais qui n'est pas pour autant exempt de préoccupations.

Je vous le disais en introduction, Monsieur HEMONO quittera ses fonctions fin septembre 2025 avec un bilan remarquable. Progression, adaptation, diversification des réponses, progression des effectifs salariés et climat social apaisé, situation financière stable. Il a pris grand soin du bateau Sauvegarde 56, de son équipage et de ses passagers, soucieux des équilibres quels que soient les vents, cherchant toujours la meilleure route en lien avec tous les interlocuteurs. Nous aurons d'autres lieux pour le lui dire mais je tiens aujourd'hui à le remercier vivement au nom du Conseil d'Administration à la fois pour ce bilan très positif et pour le climat de confiance et de transparence dans lequel nous avons travaillé.

Merci Jean Guy

A l'issue d'une procédure de recrutement externe et interne, c'est maintenant à Jean Michel Guillo à qui le Conseil d'Administration confie la barre de notre bateau Sauvegarde 56 à compter de début octobre, afin de poursuivre la mise en œuvre des axes stratégiques de notre projet associatif, tenant compte des 4 points cardinaux que j'ai développés précédemment. Salarié de notre Association depuis 1^{er} juillet 2002 il y a occupé plusieurs fonctions, et vous êtes nombreux à le connaître dans sa fonction actuelle de Directeur du Dispositif Insertion Prévention. Jean Michel, c'est un nouveau challenge et tu peux compter sur ma confiance et celle du Conseil D'Administration et je le sais également celle du comité de direction. Bon courage, l'Association a pu constater que tu n'en manques pas. Ce n'est pas un voyage en terre inconnue, mais c'est une navigation dans le brouillard avec des vents qui risquent d'être un peu forts.

Je vous ai également fait état du départ début juillet 2025, après 23 ans au sein de la Sauvegarde 56, de Jean Louis Carton actuel Directeur du Dispositif d'accueil enfants adolescents. Merci Jean Louis, Tu étais du matin, du soir, de la nuit, toujours sur la brèche et comme disait notre Directeur Général « tu tenais ta boutique ». Bienvenue à Jessica Renault qui lui succède et qui a pris ses fonctions hier 16 juin ,

Nous nous attellerons prochainement au travail collectif de préparation de notre projet associatif. Sans préjuger de ses axes stratégiques et dans un monde incertain, je peux néanmoins dire aujourd'hui qu'il se construira sur les valeurs humanistes fondamentales qui ont traversé l'histoire de la Sauvegarde 56, avec la volonté de poursuivre résolument son investissement dans une approche digne et respectueuse des personnes quelle que soit leur trajectoire de vie, dans un objectif de progrès social, d'entrepreneuriat social et solidaire.

Pour conclure ce rapport moral faisons un détour par la gouvernance et le bénévolat. Les instances associatives ont fonctionné « normalement » en référence aux statuts de l'Association. Le conseil d'administration est aujourd'hui composé de 17 administrateurs et sous réserve de la validation de cette Assemblée Générale, nous intégrerons tout à l'heure un nouvel administrateur. En 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises, le bureau à 5 reprises. Les commissions techniques Economie, Employeur, Statuts, Communication et développement ont pleinement joué leur rôle d'instances de réflexion et de travail, outils d'aide à la décision pour le bureau, le Conseil d'Administration, et la Direction Générale, en référence aux problématiques financières, ressources humaines, administratives de l'Association. La Commission Communication et développement travaille à la préparation d'une journée associative en 2026 dont la forme n'est pas encore totalement arrêtée mais qui s'apparentera à un Forum des métiers. La commission Statuts a finalisé un travail de réflexion sur le bénévolat au sein de notre association en formalisant une procédure d'intégration des bénévoles d'intervention et des administrateurs bénévoles, concrétisée par la mise en place d'une convention d'engagement réciproque. Nous avons une marge de progrès sur la comptabilisation et la valorisation des heures consacrées par les bénévoles. L'apport des administrateurs bénévoles peut être évalué à un équivalent temps plein, sans prise en compte des temps de travail personnel, de déplacement, de représentation. Concernant les bénévoles d'intervention nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure d'en avoir une comptabilisation précise, nous y travaillons. Ils et Elles apportent un concours précieux à l'exercice des missions qui nous sont confiés en lien étroit et en complémentarité avec les professionnels et je citerai de façon non exhaustive, le soutien scolaire, l'aide à l'apprentissage de la langue, l'accompagnement dans les déplacements et tant d'autres...

Merci aux bénévoles d'intervention, Merci aux administrateurs, Merci à l'ensemble des salariés de la Sauvegarde 56, Merci à nos partenaires, Merci aux représentants des pouvoirs publics, Merci aux collectivités territoriales, le Département bien évidemment, mais également les communes, les communautés d'agglomération et de communes, la Région, de participer à rendre possible la navigation quotidienne de notre bateau Sauvegarde 56.

Et ce sera vraiment le mot de la fin, Merci aux personnes que nous accompagnons pour l'humilité à laquelle elles nous invitent chaque jour, cette humilité est le corollaire incontournable à l'humanité que nous leur devons.



CONTEXTE 2024

projet associatif
conseil d'orientations stratégiques

ORGANISATION

organigramme & structuration

ACTIVITE 2024

dispositifs et prestations

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2025

le théâtre sauvegarde

Jean-Guy HEMONO directeur général



S'ENGAGER

MISSION
10 fiches actions

LES PUBLICS
LES PRESTATIONS
LES PROFESSIONNELS

ORGANISATION
7 fiches actions

LES EQUIPEMENTS
LES TERRITOIRES
LES PARTENAIRES

GESTION
11 fiches actions

LE SOCIAL
L'ECONOMIQUE
L'ADMINISTRATIF



MISSION

SPECIALISATION

DIVERSIFICATION

PREVENTION

PROXIMITE

DROIT COMMUN

PAIRE AIDANCE

POUVOIR D'AGIR

SANTE

ORGANISATION

MISE AUX NORMES

AGILITE FLUIDITE

INTERSECTORIEL

PLURIDISCIPLINAIRE

COOPERATION

CONVENTION

RURAL - URBAIN

GESTION

EQUITE
&
HARMONISATION

CENTRALISATION

REGLEMENTATION

RSE

TRANSITION ECO

SANTE AU TRAVAIL

QUALITE

DEVELOPPER

MISSION

10 fiches actions

les intervenants sociaux et médico-sociaux

les partenaires
du secteurs social
et médico-social
publics et privés

ORGANISATION

7 fiches actions

les services techniques

les partenaires publics
et para publics

Les services d'urgence
Pompiers commissariats
Gendarmerie tribunaux
Education nationale
CAF CPAM
AMIENS IT
Les CCAS
Les bailleurs sociaux
Etc. ...

GESTION

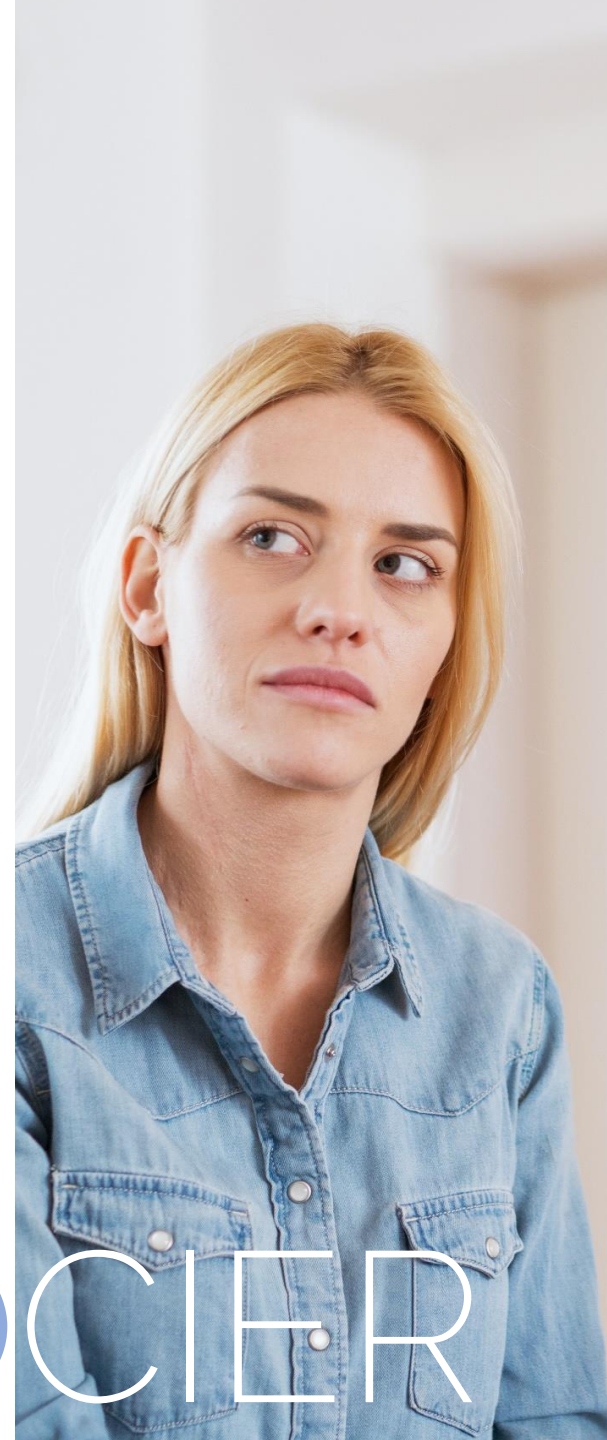
11 fiches actions

les services administratifs

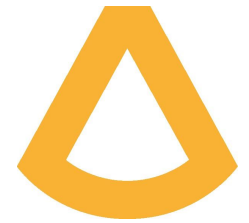
les entreprises
les artisans commerçants

les experts locaux
les mairies
les administrations
organismes de formation
dialogue social
élections

ASSOCIER



Orientations Stratégiques 2024



CONSOLIDER

SECURISER

80%

TRANSFORMER

ADAPTER

15%

CRÉER
INNOVER

5%

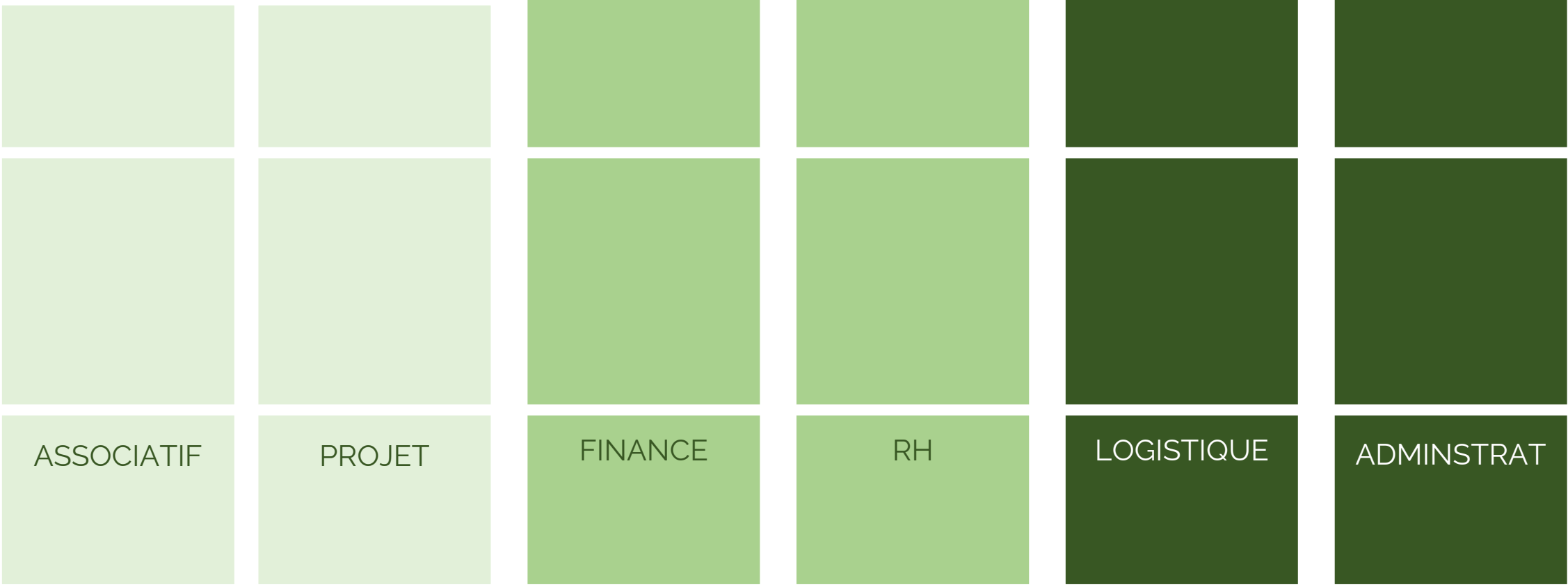
PRIORISER

2

2024 centration sur les mises aux normes administratives

1

0



GERER

associatif	Changement de gouvernance. Continuité de fonctionnement des instances. Actualisation des statuts. Recrutement organigramme de direction/ renforcement de l'organigramme de direction générale.
activité	Croissance continue mais ralentie. Transformation de l'offre. Actualisation des projets de service avec Askoria. Renforcement de la prévention
Social	Augmentation contenue des effectifs. Une actualité RH dense. SEGUR pour tous
économique	Une volumétrie budgétaire en augmentation. Effet SEGUR. Un résultat équilibré. Inflation persistante. Augmentation des loyers
logistique	De nouveaux investissements. De nouveaux contrats maintenance. Des mises aux normes.
administratif	Une actualité dense. Mise en conformité réglementaire / évaluation

CROISSANCE

ACTIVITES/PRESTATIONS/ SERVICES

BUDGETAIRE / ECONOMIQUE

SOCIALE / RESSOURCES HUMAINES

+ 42 M.€

+ 614 SALARIÉS

30% de croissance en 5 ans

2024 une croissance reconduite

2023

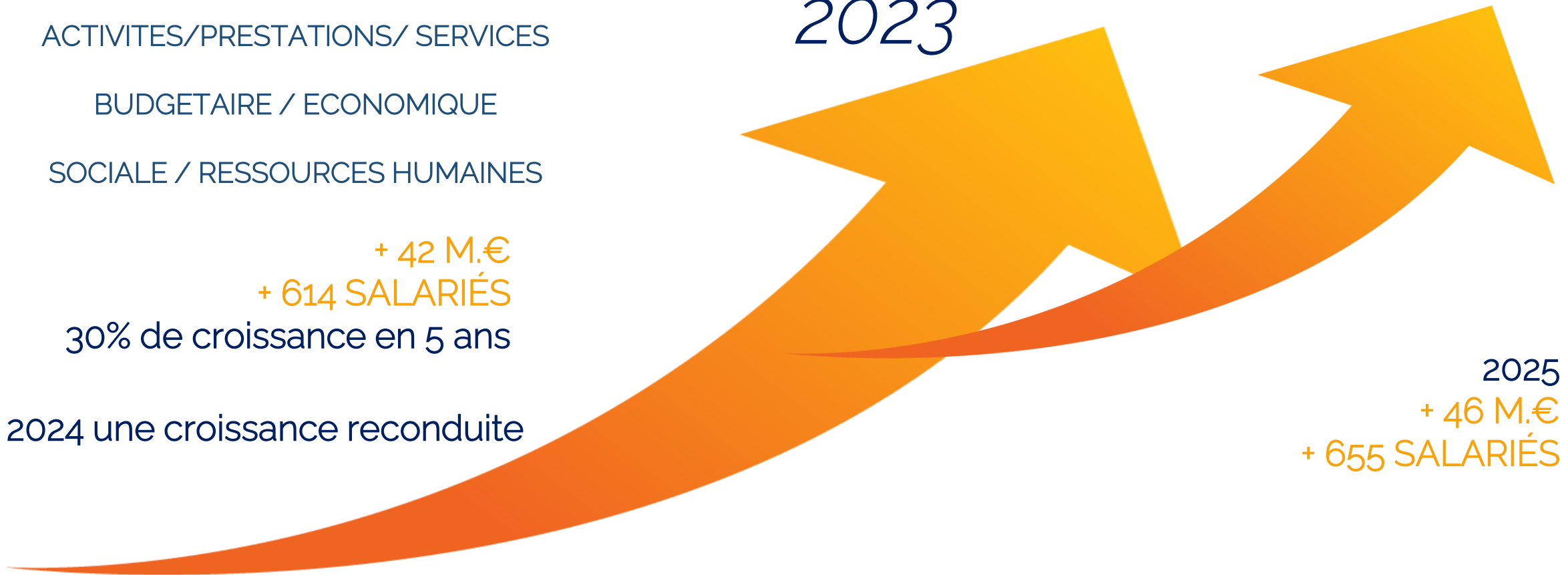
2024

2025

+ 46 M.€

+ 655 SALARIÉS

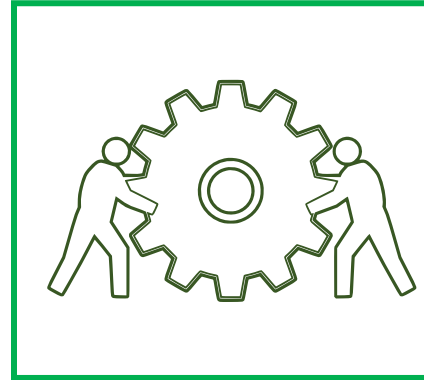
SE DEVELOPPER





Croissance

Activité
Social
Economique



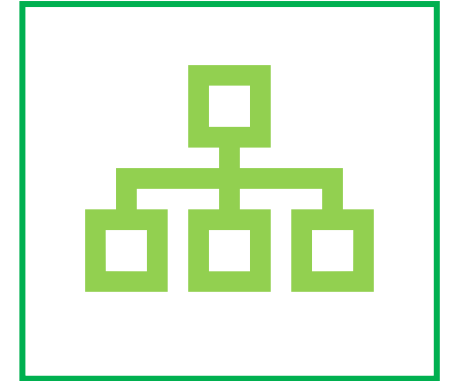
**Gestion
transversale**

Ressources
Risques



management

Proximité
Partenariat



**Organigramme
ajusté**

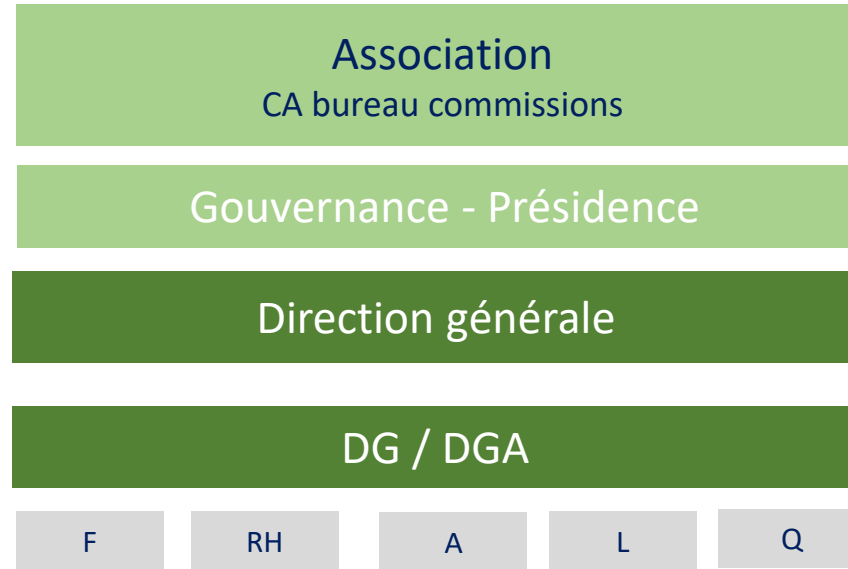
Pole
Dispositif

2024 - 2025

ORGANISATION ORGANIGRAMME

2025

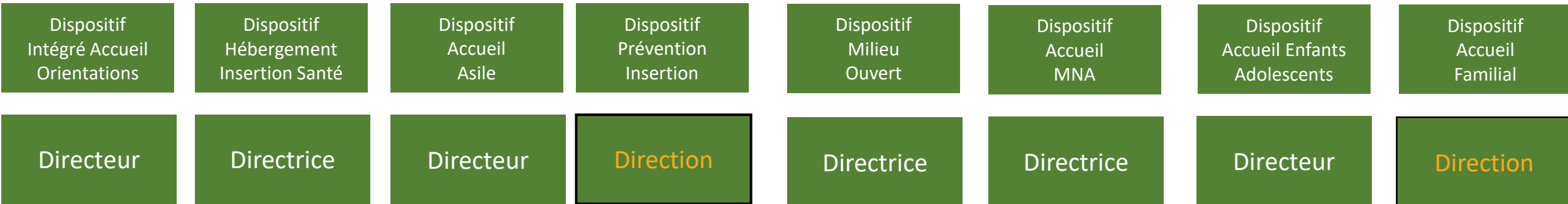
8 dispositifs
8 directeurs



Pole ressources

Gestion

Administrative
Financière
Ressources humaines
Logistique
Qualité



S'ORGANISER

**PROTOCOLE
TRAITEMENT
DES EVENEMENTS
INDESIRABLES**

**PROTOCOLE
DE LUTTE CONTRE
LES VIOLENCES
AU TRAVAIL**

**PROTOCOLE
LANCEUR
D'ALERTE**

**PROTOCOLE
TRAITEMENT
DES PLAINTES
ET RECLAMATIONS**

**PROTOCOLE GESTION
DES VIOLENCES FAITES
AUX PERSONNES
ACCOMPAGNEES**

**PLAN DE CONTINUITE ET
DE REPRISE D'ACTIVITE**

SECURISER

**FORMATION
GESTION DE LA VIOLENCE**

**FORMATION
ETHIQUE**

**FORMATION
HARCELEMENT**

**FORMATION
RESPONSABILITE
PROFESSIONNELLE**

**FORMATION
CYBER-SECURITE**

SE FORMER

LIVRET D'ACCUEIL

NOUVEAU SALARIE

LIVRET

MODULE

**FORMATION
DIRECTEUR**

ACTUALISATION

DES STATUTS

&

**DU REGLEMENT DE
FONCTIONNEMENT**

PROTECTION

DES DONNEES

RGPD

REGLEMENT INTERIEUR

&

Charte informatique

Document Unique
des délégations

S'INFORMER



Enjeu 6

Optimiser
Nos modes de gestion

DEMATÉRIALISER

DÉMARCHE QUALITÉ

Enjeu 7

S'engager dans une
démarche qualité
continue

EVALUER

SAUVEGARDE56

action sociale & solidaire

Projet de déploiement

D'UN DOSSIER USAGER INFORMATISÉ



Freepik©



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Funded by the
European Union
NextGenerationEU



esms
numérique



Enjeu 8

Protéger
Les données

PROTEGER

LA SAUVEGARDE56 DIT

action sociale & solidaire

NON

**À LA VIOLENCE
AU TRAVAIL**

HARCÈLEMENT SEXUEL
AGISSEMENTS SEXISTES
HARCÈLEMENT MORAL
VIOLENCES PHYSIQUES

**Vous vous
sentez
concerné(e) ?**

**Victime
ou témoin,
parlez-en**

Vous pouvez contacter :

- la direction
- les représentants du personnel
- la référente harcèlement employeur
- la référente harcèlement CSE

Référente harcèlement employeur
Laure DUPLOUY
lduplouy@sauvegarde56.org
02 97 36 19 70

Référente harcèlement CSE
Annlise COUBRUN
referentcse@sauvegarde56.org
02 97 36 31 36

(L. 1152-1 du code du travail) : aucun salarié ne doit subir des agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

Plus d'infos sur



Vous êtes suivi-e ?
Victime d'agression ?
En insécurité ?

Vous pouvez demander

Angéla

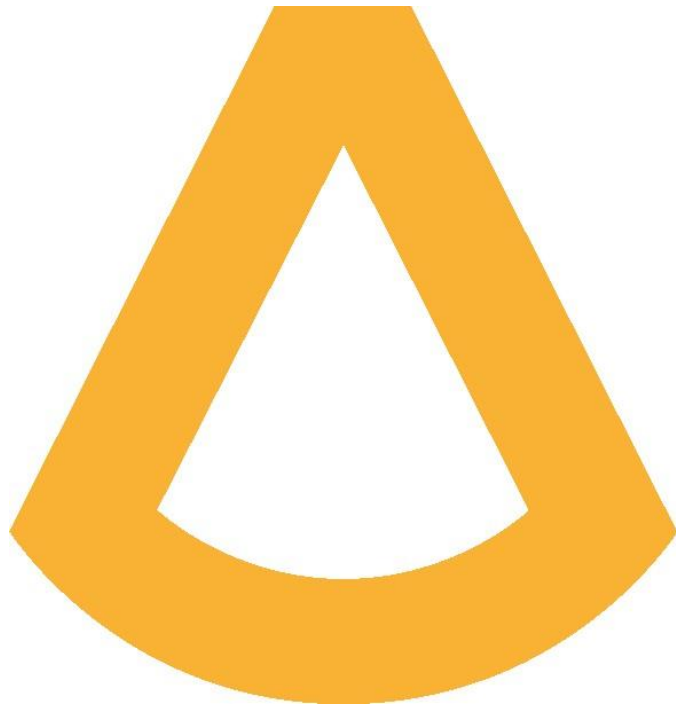
**Dans l'un des
établissements
refuges**

Vous êtes suivi-e ?
Victime d'agression ?
En insécurité ?

**ici, demandez
Angéla**

**Vous pouvez les reconnaître
grâce à cet autocollant.**

SE POSITIONNER



2000 vues
par mois

SAUVEGARDE56
action sociale & solidaire



2000 Abonnés

COMMUNIQUEUR



SΔUVEGARDE56
action sociale & solidaire



DYNAMISER



Nolwenn
Nouvelle ambassadrice Sauvegarde 56



Pierre Antoine
Gauthier

Ambassadeurs 2024
Sauvegarde 56

PROMOUVOIR



Convention d'engagement
L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Charte d'engagement de
l'administrateur bénévole

Devenir bénévole,
quand l'engagement **solidaire**
prend tout son sens !

Devenir
administrateur bénévole
S'engager - **Agir** - Promouvoir

COOPERER

SAUVEGARDE56

action sociale & solidaire



**Vous souhaitez découvrir
un des nombreux métiers
de la Sauvegarde 56 ?**

47 projets formulés

Issus de tous les dispositifs
De toutes les catégories
professionnelles

32 projets réalisés (68%)

2 projets programmés
9 projets à l'étude
3 projets en report
1 projet annulé (démission)

22 services ou fonctions ont accueilli les
projets « Vis ma vie »

Bilan définitif au 31 mars 2025
Nouvelle campagne en mai 2025

SAUVEGARDE56

DECOUVRIR



SENSATION MER

PARTAGER

Adoptez une nouvelle habitude 

Covoiturez avec **Karos** sur vos trajets du quotidien



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Enjeu 4

S'engager dans la
transition écologique

FEDERER

LES CYBERGESTES *au bureau*

1

J'UTILISE
DES MOTS DE PASSE
COMPLEXES ET DIFFÉRENTS
DE CEUX LIÉS À MON
USAGE PERSONNEL



2

JE NE COMMUNIQUE PAS
MES IDENTIFIANTS ET MOTS DE PASSE
INDIVIDUELS



3

JE NE CLIQUE PAS
SUR DES LIENS SUSPECTS
ET NE TÉLÉCHARGE PAS
DE CONTENUS NON OFFICIELS



4

JE ME MÉFIE DES MESSAGES
INATTENDUS OU ALARMANTS



5

JE PRÉSERVE
LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES
(sensibles, médicales, financières...)



6

JE NE LAISSE PAS
MA SESSION RDS OUVERTE
SANS SURVEILLANCE



7

J'UTILISE LES RÉSEAUX SÉCURISÉS
ET JE NE COMMUNIQUE PAS
AUX VISITEURS LES CODES WIFI
EN L'ABSENCE D'UN RÉSEAU
VISITEUR DÉDIÉ



8

JE DISSOCIE MES DONNÉES
PROFESSIONNELLES
ET PERSONNELLES



9

JE NE CRÉE PAS
DE COMPTE GOOGLE
PROFESSIONNEL



COMMENT RÉAGIR ?



JE VÉRIFIE L'AUTHENTICITÉ
D'UN MESSAGE EN CONTACTANT
L'EXPÉDITEUR



EN CAS DE DOUTE SUR UN MAIL,
JE CONTACTE W3COM :
SUPPORT.SYSTEME@W3COM.FR



EN CAS DE PIRATAGE,
J'ALERTE MON CHEF DE SERVICE
ET/OU DIRECTEUR

Plus d'informations sur : WWW.CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR

Source © : Freepik

LES ÉCOGESTES *au bureau*

1

J'ÉTEINS
LES APPAREILS
EN VEILLE



2

J'ÉTEINS LA LUMIÈRE
QUAND JE SORS DU BUREAU



3

J'IMPRIME
SEULEMENT
SI C'EST NÉCESSAIRE



5

JE PRATIQUE
LE TRI SÉLECTIF



6

JE ME DÉPLACE QUAND C'EST POSSIBLE
GRÂCE À DES MOBILITÉS DOUCES
OU LES TRANSPORTS EN COMMUN



4

JE TRIE MES MAILS ET VIDE
MA CORBEILLE OUTLOOK



7

JE CHOISIS
DES FOURNISSEURS
LOCAUX ET LE TROC



8

J'ÉVITE LES DOUBLONS
DE DONNÉES SUR LE SERVEUR



9

CHAUFFAGE ET CLIM' AUTO
AVEC MODÉRATION



10

J'ÉVITE DE LAISSER COULER
L'EAU ABONDAMMENT



11

JE PRIVILÉGIE L'AUDIO
PLUTÔT QUE LA VISIO
QUAND C'EST ADAPTÉ



12

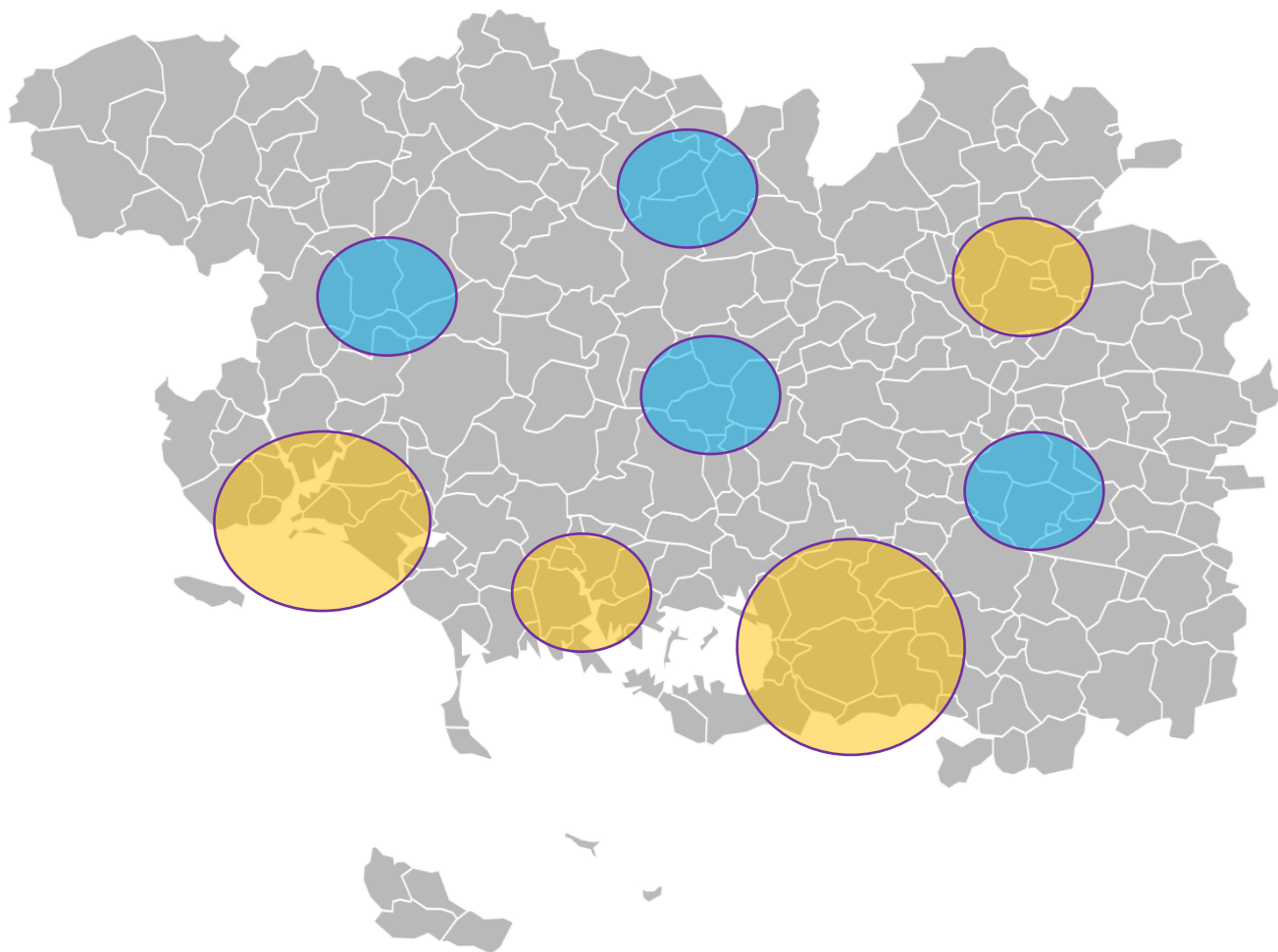
JE ME CONNECTE EN WIFI
PLUTÔT QU'EN 4G



Source ADEME© - Freepik

Enjeu 5

Travailler en proximité
Sur les territoires



Etude en cours
Trajets domicile – lieu de travail



TERRITORIALISER

LE PLAN DE CONTINUITE ET DE REPRISE D'ACTIVITE

SINISTRE

ACCIDENT

SANTE

RELATION

ORGANISATION

MALTRAITANCE

SUICIDE-DECES

DISPARITION

ADMINISTRATION

INFORMATIQUE

FINANCE

PROJET DE SERVICE

SECURISER

ACTIVITE 2024

3 SECTEURS D'ACTIVITE



La protection
de l'enfance

L'accueil avec hébergement

L'intervention à domicile

La prévention sociale



L'insertion
sociale et professionnelle

L'accueil des demandeurs d'asile

L'insertion vers l'emploi

Les activités socio-judiciaires



L'accompagnement
social et l'habitat

L'accueil et l'orientation

L'hébergement accompagné

Le Logement accompagné

L'accueil spécialisé

La protection de l'enfance



2 969

2 668

L'insertion sociale et professionnelle



4 655

4 713

L'accompagnement social et l'habitat



6 658

5 986



L'accueil avec hébergement

*L'accueil familial
L'hébergement individuel et collectif
L'alternative au placement
Le service d'appui aux situations complexes
(DEMMAC)
Les mineurs non accompagnés
L'accueil parents enfants*

970

756



L'intervention à domicile

*L'action éducative en milieu ouvert
L'investigation éducative*

1 313

1 321



La prévention sociale

*La prévention spécialisée
L'accueil de jour
Le 3 D
Prévention Radicalisation*

686

591

Le Dispositif d'Accueil Familial

L'année 2023 a vu l'ouverture de la première maison ressource rue Jegou à Lorient, ouverte depuis novembre en journée et depuis mars 2024 en nuitée également. Les premières expérimentations (visites médiatisées, réunion de fratrie, répit et ateliers) se révèlent positives, et son utilisation tend à devenir optimale.

La capacité totale d'accueil reste fixée à 124 places, réparties sur deux équipes distinctes, Vannes et Lorient. Une équipe mobile a été créée le 11 avril 2022, visant à soutenir de manière intensive et bornée dans le temps, des situations d'accueil familial à l'Aide sociale à l'Enfance. Les principaux objectifs d'intervention visent à étayer la pratique des Assistants Familiaux du Conseil départemental pour éviter d'avoir recours à un dispositif spécialisé, et/ou de prévenir toute situation de rupture dans le parcours de l'enfant.

Sont accueillis au DAF des enfants et adolescents en situation de danger :

- Souffrant de troubles de la conduite, de l'attachement, du comportement et du développement.
- Souffrant de troubles d'apprentissage ou de déficience.
- Souffrant d'une situation familiale complexe liée à une dysparentalité appuyée.

L'activité globale du dispositif est stable relativement à 2022 et se fixe aux alentours de 90% de la capacité d'accueil. Le nombre d'Assistants Familiaux est lui en baisse, ce qui mécaniquement augmente le nombre d'enfants accueillis par assistant familial (2 enfant par famille d'accueil au 31 mai 2024), et démultiplie les prises de risque liés à la cohabitation, à la prise en compte des besoins individuels des enfants. Le DAF devra opérer une transformation profonde de ses collaborations, pour améliorer la qualité des accompagnements, réduire les risques santé au travail, et augmenter l'attractivité pour les nouveaux assistants familiaux.

L'accroissement des situations complexes et la difficulté à garantir des conditions de santé au travail satisfaisantes pour les assistants familiaux, nous amènera en 2024 à réajuster nos modalités d'intervention, à l'appui de l'outil « maison ressource » et relativement à l'édition du projet de service 2024/2029.

Focus public :

75% des mineurs accueillis bénéficient d'une reconnaissance MDPH (17% en Protection de l'Enfance, 5% de la population mineure générale)

75% sont scolarisés au mieux à temps partiel

75% bénéficient d'une prise en charge thérapeutique

75% ont connu au moins 2 lieux d'accueil

L'âge moyen des jeunes accueillis est de 12 ans, et nous observons un rajeunissement global de la population.

Dispositif Accueil Familial



Total jeunes suivis Placement familial en 2024 : 136
Total jeunes suivis équipes mobile en 2024: 21

2024 :

- Inauguration de la première maison ressource à Lorient et ouverture de la seconde à Vannes.
- Edition du projet de service à l'appui de groupes de travail collaboratifs, des préconisations audit 2022 et du contrôle établissement 2023.

Le Dispositif d'Accueil Enfants et Adolescents (DAEA) accueille et accompagne des enfants, adolescents et jeunes majeurs âgés de 6 à 21 ans. En 2024 la capacité d'accueil du dispositif est de 141 places, hors les 16 places du DEMMAC (Dispositif d'Etayage Mutualisé Morbihannais pour les Accompagnements Complexes).

Implanté sur Vannes, Saint-Avé, Ploërmel, Caudan, Lorient et Lanester, le dispositif accueille et accompagne des enfants et adolescents issus de l'ensemble du département. Ces jeunes filles et garçons nous sont confiés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Morbihan. Ils relèvent majoritairement d'une protection judiciaire. Ils peuvent également nous être confiés dans le cadre d'une mesure de protection administrative, contractualisée entre les parents des mineurs ou les jeunes majeurs et l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le Dispositif d'Accueil Enfants et Adolescents propose des modalités de prises en charge éducatives diversifiées : en hébergement collectif, semi-collectif ou individualisé pour les mesures de placement ; à domicile ou dans leur milieu de vie naturel pour les mesures d'alternative au placement ; dans tout lieu de placement en interne ou en externe et/ou dans leur lieu de vie naturel pour les accompagnements sur le DEMMAC.

Face aux besoins importants en matière de placement sur le département, le DAEA a poursuivi son développement en 2024 à travers l'ouverture de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) du Bol d'Air à Lanester. Celle-ci accueille 12 enfants et adolescents âgés de 6 à 18 ans. L'ouverture de la MECS du Bol d'Air entraîne une évolution du public visé sur le dispositif autour de l'enfance.

Par ailleurs en 2024 l'association a acquis 2 maisons à Caudan et à Theix pour ses deux résidences du DEMMAC.

238 jeunes ont été accompagnés en 2024. Nous observons un allongement significatif des durées de prise en charge quelque soit la modalité d'accueil. Ceci marque une dégradation des situations individuelles et des contextes familiaux, offrant peu de perspectives de retour à domicile pour les enfants et adolescents. Nous observons également combien la vulnérabilité de nombreux jeunes majeurs constitue un frein à leur accès aux dispositifs de droit commun, et en conséquence à leur sortie du DAEA.

Dispositif d'Accueil Enfants et Adolescents



Nombre de jeunes suivis en 2024

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) : 53
Les Hébergements Diversifiés (HD) : 69
Le Service Educatif d'Alternative au Placement (SEAP) : 89
Le DEMMAC (ASE) : 23
Le DEMMAC (ARS) : 4

53 enfants et adolescents ont été accueillis sur les 3 MECS en 2024.

Face aux troubles accentués exprimés par les enfants accueillis sur la MECS du Bol d'Air, l'ouverture de cette nouvelle structure s'est faite dans des conditions difficiles. L'engagement et l'implication de l'équipe éducative ont été déterminants afin de stabiliser progressivement le groupe. Le « vivre ensemble » dans un collectif de 10 enfants et un appartement de 2 adolescents demeure très sensible.

Sur l'ULM et Kervénic, nous constatons un rééquilibrage de la répartition filles/garçons, les filles demeurant majoritaires. Comme les années précédentes, l'activité est soutenue sur les MECS. L'accueil en résidence collective ou semi-collective répond aux besoins de nombreux adolescents qui ne peuvent vivre en logement autonome ou pour lesquels l'accueil en placement familial n'est pas adapté.

En 2024, l'équipe de direction et les trois équipes éducatives ont engagé l'écriture du projet de service 2025-2030. Ce travail d'une année ouvrira à des réflexions éthiques et des recherches de solutions concrètes sur différentes thématiques telles que la cohabitation des jeunes auteurs et victimes, la gestion des activités collectives et des déplacements en camp...etc.

69 adolescents et jeunes majeurs ont été pris en charge dans le cadre des hébergements diversifiés en 2024.

En 2024, l'activité en hébergement diversifié se stabilise après une augmentation de notre capacité d'accueil en 2023. Toutefois nous restons attentifs à l'évolution de la demande sur le secteur de Vannes face à l'augmentation de l'offre de service par les différentes associations du département sur ce territoire.

La tendance observée les années précédentes se confirme à travers l'accueil majoritaire de jeunes majeurs. L'âge moyen en 2024 sur le service d'hébergements diversifiés est de 18 ans. La diversité du public, des problématiques, des contextes demeure une constante sur le service. Ainsi nous accueillons tout autant des jeunes bien inscrits dans leur projet de vie que des jeunes très vulnérables, en grande difficulté d'insertion. En 2024, le service a dû accueillir un adolescent de 14 ans pour lequel aucune solution de placement ne permet qu'il se stabilise.

En 2024, les professionnels se sont fortement engagés dans différents travaux, recherches et expérimentations : écriture du projet de service ; participation des jeunes à leur synthèse ; recherche autour de la pair-aidance...etc.

Le projet service a été finalisé et validé début 2025.

89 enfants et adolescents ont été accompagnés dans le cadre d'une mesure d'alternative au placement en 2024.

En 2024 le service d'alternative au placement voit son effectif temporairement stabilisé suite à une forte croissance les années précédentes et en vue d'une nouvelle augmentation de sa capacité d'accueil de 20 places en 2025.

Dans un contexte où l'évolution des besoins exprimés par les enfants et les familles est importante et les questions des professionnels nombreuses, l'année 2024 a été en partie consacrée à la réécriture du projet de service et à la structuration de la mission Repli/Répit, faisant partie intégrante de cette modalité de prise en charge. Ainsi une équipe a été recrutée afin d'assurer l'accueil et l'hébergement des enfants et adolescents à Plescop et un projet d'ouverture d'une maison sur Lorient se dessine.

Si nous constatons déjà un rajeunissement de l'âge du public (14,75 ans) nous savons que cette tendance se renforcera à l'avenir à travers l'évolution de l'âge d'accueil dès 6 ans en 2025. Aussi la mise en protection d'enfants en situation de danger à leur domicile demeure un axe principal du développement du service.

2024 est également marquée par une décision de la cour de cassation venant interroger le placement à domicile dans le champ du placement. Cette décision est sujet à questions pour l'évolution de la mission.

27 enfants et adolescents ont été accueillis sur le DEMMAC en 2024.

2024 a été une année de stabilisation et de consolidation de l'activité du DEMMAC, sous couvert de la convention de prise en charge ASE/ARS. La commission DEMMAC, instance pluridisciplinaire qui a lieu tous les deux mois est au centre de l'évaluation des situations et des décisions d'entrées/sorties.

L'année 2024 a été également consacrée à l'achat et l'implantation des deux unités de vie au sein de maisons acquises à Caudan et à Theix. Toutefois des malfaçons contestées à Theix ont contraint l'équipe à se réinstaller temporairement sur Saint-Avé. Une fois ces problèmes résolus les deux équipes et les jeunes accueillis bénéficieront de sites parfaitement adaptés à la mission du DEMMAC.

Les caractéristiques du public sont stables en 2024 : des garçons en grande majorité et une moyenne d'âge de 14 ans. 3 enfants de 9 à 11 ans ont été accueillis, ce qui présage un rajeunissement du public.

L'inscription du dispositif au cœur du partenariat dans plusieurs champs (santé ; ASE/MDA ; médico-social ; justice ; insertion ; sport/culture/loisir...etc) est déterminante afin de répondre aux besoins exprimés par ces jeunes à problématiques multiples. Le projet et le positionnement du dispositif est aujourd'hui bien repéré.

Les missions confiées au DMO visent à la protection des enfants et des adolescents de 0 à 18 ans et des jeunes majeurs. Notre intervention éducative est ordonnée par le Juge des Enfants (AEMO) ou décidée par l’Inspecteur Enfance (AED) suite à une demande des parents ou de responsables légaux. Cette mesure a pour objectif de veiller au respect des droits fondamentaux des mineurs ; de s’assurer de leurs conditions de vie et d’éducation ; d’évaluer le danger ou risque de danger du mineur ; d’apporter aide et conseils aux parents ou autres responsables afin qu’ils exercent au mieux leurs fonctions éducatives et qu’ils activent leurs propres ressources

REPONSE POSITIVE DE L’APPEL A PROJET

En octobre 2023, nous avons répondu à un appel à projet afin de nous mettre en conformité administrative (26 places dérogatoires), solliciter une extension de notre activité, l’étendre en milieu rural et mettre l’accent sur la prise en compte préventive des besoins fondamentaux des jeunes enfants en accueillant dans nos équipes des métiers de la petite enfance. Nous avons obtenu une extension de notre capacité autorisée (+ 90 places) et l’installation d’une antenne sur la commune de PLOUAY (territoire 10 où nous intervenions déjà, à partir de LORIENT). Les métiers de la petite enfance ont reçu un écho favorable afin de venir étayer notre plateau technique (mise en place des postes éducatrices jeunes enfants début 2025).

Depuis le 1^{er} septembre 2024, **le Dispositif de Milieu Ouvert est autorisé pour 887 mesures éducatives ; il est** composé de 7 équipes :

LORIENT (3 équipes)	350 mesures
PLOUAY (1 équipe)	104 mesures
VANNES (2 équipes)	284 mesures
PLOERMEL (1 équipe)	149 mesures
TOTAL	887 mesures

Nombre de jeunes suivis en 2024 : 1251

En 2024, nous avons répondu pleinement à notre activité qui est de 102.52 %. La part de mesures administratives (AED) par rapport aux mesures judiciaires (AEMO) est à l’équilibre par rapport à l’an passé. La politique de déjudiciarisation reste un axe fort au niveau du département du Morbihan.

L’augmentation des accueils chez des Tiers Digne de Confiance est également une attente des politiques publiques au niveau national et départemental ; la loi « Taquet » de février 2022 vient renforcer ce type de placement. Pour 2024, nous avons exercé des mesures éducatives pour 51 enfants accueillis chez un Tiers Digne de confiance (46 en 2023 et 40 en 2022).

Les préadolescents et les adolescents sont les plus représentés au sein du DMO (avec une forte augmentation en 2024 pour les 15/18 ans). Néanmoins, nous devons apporter une attention particulière sur les tranches d’âge en augmentation comme les 0 à 6 ans. La présence d’éducatrices jeunes enfants dans nos équipes va permettre de renforcer nos interventions auprès des plus jeunes (prévention) et une guidance parentale centrée au plus près des besoins des nourrissons et des jeunes enfants.

Les sorties du dispositif : Majoritairement, la situation des jeunes, sortis en 2024, est un maintien en famille (79,69%) sans autre mesure de protection. Nous avons à nouveau une augmentation des placements (10 %) mais en lien avec l’augmentation des suivis sur l’année.

Un contexte nouveau et inquiétant est constaté concernant la mise en œuvre des placements : une attente de plusieurs mois avant que le placement ne soit effectif. A titre indicatif, pour le mois d’octobre 2024, nous avons 22 mineurs en attente de placement (décisions prises en mai/juin) et plus particulièrement sur les équipes de Vannes. Au 31 décembre 2024, 18 mineurs étaient toujours en attente de placement. Cette situation soulève des questionnements et de l’incompréhension de la part des professionnels et des familles.



Les logements Visites Médiatisées

Depuis janvier 2023, une convention entre le département du Morbihan et la Sauvegarde 56 est signée (reconduite annuellement) afin de mettre à disposition des logements dédiés à l'exercice des droits de visites et d'hébergement. Ils permettent la réalisation de visites voire d'hébergement entre parents et enfants confiés à l'ASE. Ils offrent un cadre de vie agréable aux familles pour se retrouver (la plupart du temps en présence d'un tiers) et partager des actes du quotidien (temps de repas, sieste, bain, activités par exemple).

Depuis janvier 2024, les services de protection de l'enfance de la Sauvegarde 56 peuvent également en bénéficier.

La planification des visites incombe, quant à elle, à une gestionnaire ASE du secteur du logement.

Pour les hébergements, un contrat d'engagement est signé à chaque fois par le travailleur social référent (avec validation de l'inspecteur enfance), les parents qui vont en bénéficier et la Sauvegarde 56, représentée par la directrice du DMO. Une astreinte est également mise en place afin de pouvoir répondre aux bénéficiaires si besoin.

Pour 2024, 4 logements sont installés et utilisés sur le département : un appartement à LORIENT, un appartement à HENNEBONT, un appartement à AURAY et une maison à PLOERMEL.

Projets pour 2025 : 4 logements sont prévus : QUESTEMBERG, PONTIVY, VANNES et LOCMINE.



La Prévention Spécialisée vise à limiter les phénomènes d'exclusion sociale et à favoriser la promotion sociale des jeunes et des habitants des quartiers. Il s'agit d'une intervention sociale, éducative, collective et individuelle, sur un territoire donné. C'est une intervention qui s'inscrit dans le temps car les transformations ne peuvent se réaliser que dans la durée. Ses missions relèvent à la fois de la protection de l'enfance, de la prévention et du développement social local.

Elle se traduit par une pratique d'actions éducatives proposées à des jeunes repérés en difficultés, dans la proximité de leur lieu de vie, au sein des quartiers, au travers d'une présence régulière dans la rue et dans les structures de proximité. A cette place, les éducateurs de Prévention Spécialisée apportent des réponses éducatives pour résoudre les situations rencontrées (relatives à des causes économiques, psychologiques, familiales, culturelles, etc.). En ça, l'observation est un outil privilégié des éducateurs pour agir sur les symptômes, qu'ils soient visibles (incivilité, violence, addictions, difficultés scolaires, prises de risques récurrentes, etc.), ou pas (repli sur soi, inhibition, violences psychologiques, etc.).

Compétence Conseil départemental : soutien financier des villes de Lorient, Vannes et Lanester qui participent au financement.

Arrivés au terme de la convention triennale en 2022, le Conseil Départemental du Morbihan avait pris la décision de la renouveler pour l'année 2023 en étroite lien avec les villes de Vannes, Lorient, Lanester et pour la première année Hennebont avec la création d'un poste supplémentaire. L'année 2024 a donc été la première année d'intervention de la nouvelle convention triennale 2024-2026..

Compétence Conseil départemental : soutien financier des villes de Lorient, Vannes, Lanester et Hennebont qui participent au financement.

Sur 2024, les équipes ont apporté leur soutien et aide auprès de 675 jeunes (contre 608 en 2023): 0 non binaire, 71% de garçons, 29 % de filles.

Les jeunes âgés entre 12 et 15 ans représentent 31% (contre 33% en 2023, 33.7 % en 2022 et 31 % en 2021).

Les jeunes âgés entre 16 et 18 ans représentent 36% (contre 36% en 2023, 36.8 % en 2022 et 44 % en 2021).



La prévention spécialisée

L'accueil de jour

L'investigation éducative

Le 3 D

La prévention de la radicalisation

Le Service d'Accueil de jour

Le **SAJ** est implanté sur Lorient et sur Vannes. Il accueille des jeunes de 14 à 18 ans qui relèvent de la protection de l'enfance et qui sont en situation de décrochage scolaire ou en situation de rupture avec les organismes de formation. Ces jeunes sont accueillis à la demande des juges des enfants et des inspecteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'équipe pluridisciplinaire propose des activités individuelles et collectives, pédagogiques, techniques, psychopédagogiques et de soutien psychologique, en partenariat avec les organismes de formation, l'éducation nationale, les employeurs, les associations locales. Le service relève de la compétence du Conseil Départemental.

Comme les années passées, l'activité du service d'accueil de jour demeure soutenue. La dimension collective des prises en charge, articulée à des projets très individualisés, permet d'optimiser au maximum notre capacité d'accueil, en général au-delà des 21 places installées.

La moyenne du nombre de jeunes en 2024 est de 25.41 retrouvant ainsi les moyennes d'avant période de crise sanitaire (contre 24 en 2023 26.6 en 2022).

Le 3D

Le **Dispositif Dynamique D'insertion** est implanté à Vannes et s'adresse à des jeunes âgés de 16 à 18 ans prioritairement (et exceptionnellement à des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans) désinscrits des dispositifs scolaires ou d'accès à l'insertion professionnelle, à l'emploi : les jeunes sont orientés par différentes structures telles que la Mission Locale, des services éducatifs (éducateurs de référence de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de l'Aide Sociale à l'Enfance) ou font d'eux-mêmes la demande avec leurs familles.

La méthode adoptée par le 3D consiste à dynamiser la construction de savoirs, encourager et pousser les jeunes à résoudre des problèmes concrets, chercher des solutions ainsi qu'à échanger entre eux et les éducateurs-formateurs. L'organisation permet un parcours de formation alternant du collectif (en groupes restreints) et de l'individuel (individualisation des parcours) autour d'un support qu'est le restaurant pédagogique Le flagrant Délice.

Pour un prévisionnel annuel de 20 jeunes, le dispositif a accueilli 27 jeunes en 2024 (contre 32 en 2023 et 31 en 2022) pour 9 523 heures de formation dispensées.

Le service d'Investigation Educative

Conformément à la circulaire d'orientation du 31 décembre 2010 relative à la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative et de l'arrêté du 2 février 2011 portant création de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative, le Service d'Investigation Educative de la Sauvegarde 56 est autorisé à exercer depuis le 1^{er} janvier 2012 des Mesures Judiciaires d'Investigation Educative au civil et au pénal.

Par arrêté en date du 28 juillet 2018, considérant les réponses apportées aux besoins quantitatifs et qualitatifs et sur proposition du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Ouest, il est décidé de l'extension de l'activité du service d'investigation éducative de 104 mesures judiciaires d'investigation éducative à 135 correspondant à 151 mineurs âgés de 0 à 18 ans.

La MJIE est ordonnée durant la phase d'information (procédure d'assistance éducative) ou durant la phase d'instruction (cadre pénal) par un juge. Sa mise en œuvre et son déroulement doivent être guidés par le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect du cadre posé par la décision judiciaire.

La MJIE s'attache à évaluer la situation d'un mineur et à apprécier notamment les conditions d'exercice de l'autorité parentale et ses effets vis-à-vis de l'enfant. La MJIE est réalisée dans un cadre contraint par la décision judiciaire et est non susceptible d'appel. Comme toute procédure judiciaire, la MJIE doit prendre en compte le principe du contradictoire. Elle se distingue de l'expertise, démarche confiée à un ou plusieurs experts pour donner un avis sur les éléments de la situation du mineur et selon des aspects référencés à une discipline (médical, psychologie).

Pour rappel, le service intervient exclusivement à ce jour au civil au titre de l'Assistance Educative (Compétence Protection Judiciaire de la Jeunesse).

150 mineurs suivis en 2024

Radicalisation

Le projet a pour objectif global d'organiser la prise en charge individuelle des jeunes signalés en voie de radicalisation ou comme radicalisés ; de proposer aux jeunes et à leurs familles de bénéficier d'un appui social, éducatif et psychologique, dans lequel le jeune et sa famille auront pleine adhésion.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, 9 personnes ont fait l'objet d'un suivi particulier de l'équipe prévention de la radicalisation de la Sauvegarde 56 (contre 11 en 2023 et 7 en 2022).

Dans le secteur de l'insertion sociale l'activité des demandeurs d'Asile est restée stable depuis la période COVID avec plus de 800 personnes accompagnées, toutes prestations confondues (urgence/demande d'Asile/insertion).

A noter la fermeture de notre service d'insertion dans et vers le logement dans le cadre d'un appel à projet régional.

En 2023, la capacité d'accueil augmente de 13 places sur le CPH.

L'activité ASEAP, boutique de droit, concerne plus de 800 demandes.

Nous serons attentifs dans le cadre de la réforme annoncée fin 2023 à ce que les conditions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement sociale ne se dégradent pas plus.

Sur ce même dispositif, nous créerons, en 2022, le service Logement Jeune Insertion (le LoJi) pour des jeunes majeurs en situation de précarité ne pouvant, sans ressources suffisantes, sans soutien familial, obtenir un logement indispensable à leur projet d'autonomie. Cette expérimentation sera reconduite en 2023 pour 15 à 18 places.

Dans le secteur de **l'insertion socioprofessionnelle**, nous enregistrons sur certains services une légère baisse des interventions pour les personnes les plus éloignées d'emploi ou présentant des situations de handicap psychique. 500 personnes accompagnées dans ce secteur de l'insertion et au total 614 si on intègre les 114 jeunes gens du voyage suivis dans le cadre de la scolarité.

Il nous faudra demain relancer notre dynamique de projet pour être au plus près des besoins des personnes. Nous travaillons aujourd'hui à l'implantation d'une antenne ESPO à Vannes Place Decker sur le site de MOLE qui a vocation à devenir un Tiers Lieu adossé au Flagrants Délices.

Nous sommes dans l'attente aujourd'hui d'une redéfinition des prestations d'insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi et en situation de précarité. Il est impératif si nous voulons que ces prestations se poursuivent qu'elles intègrent en 2024, dans leur cahier des charges, les revalorisations salariales pour tous les intervenants.

Le travail de partenariat se poursuit avec l'ADAPT pour le développement d'actions de Job coaching.

Les activités du service socio-judiciaire se développent encore avec 3286 saisines et mesures d'accompagnement.

Les Intervenants en Gendarmerie et Commissariat ont enregistré 1618 saisines. Cela concerne beaucoup de situations de violences intrafamiliales et de violences conjugales. Un service extrêmement sollicité qui sature aujourd'hui. A noter que nous avons pu obtenir en 2023 des revalorisations salariales pour les ISCG et les travailleurs sociaux d'«A l'abordage».

L'accompagnement social des auteurs de violences conjugales est en légère augmentation avec 80 personnes suivies, accompagnées et parfois hébergées.

Les mesures d'alternative aux poursuites, les mesures pré-sentencielles et post-sentencielles sont en augmentation avec 1 595 mesures exercées.

En 2023, en coopération avec les acteurs de l'insertion des territoires de Vannes et de Lorient le Contrat Engagement Jeunes en rupture sera mis en place en partenariat avec NEO sur Vannes, en gestion directe par la Sauvegarde 56 sur le territoire de Lorient.



L'insertion
sociale et professionnelle

4 713

À la demande du Conseil Départemental, La Sauvegarde 56 est investie dans l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés -MNA- au titre de la protection de l'enfance depuis plus de 7 ans. L'accompagnement des MNA avait été initialement positionné au sein du Dispositif des demandeurs d'Asile. Nous souhaitons, à la genèse du projet, bénéficier de l'expertise des professionnels formés aux enjeux des migrations et du psycho-trauma.

En février 2024, l'association modifie l'organisation et le pilotage des dispositifs et des services au sein de ses deux pôles d'intervention. La Sauvegarde 56 positionne alors le Dispositif d'accueil des MNA (DMNA) comme un dispositif à part entière.

Le dispositif MNA est créé et il est positionné sous le pôle Protection de l'Enfance de l'Association.

Cette décision résulte de la volonté d'affirmer notre engagement auprès de ce public. La Sauvegarde 56 rend ainsi lisible auprès des professionnels, des partenaires, des autorités de tutelles et du public lui-même, que les jeunes accompagnés par le dispositif sont des jeunes en situation de danger et de vulnérabilité et que les interventions en leur faveur relèvent du champ des politiques publiques de la protection de l'enfance.

En 2019, l'association répond à un appel à projet, nous sommes autorisés pour 172 places d'hébergement pour les jeunes MNA.

En 2024, l'association répond à un appel à projet pour une extension d'activité pour un arrêté à 216 places. Pour autant, nous constatons au niveau national, et local, un ralentissement important des arrivées de jeunes MNA.

Aussi, à ce jour, nous n'avons pas mobilisé les places autorisées mais nous restons dans une démarche prospective avec le département pour ajuster notre offre d'accompagnement au public accompagné, notamment sur de nouvelles modalités d'hébergements.

Les missions éducatives permettent de favoriser le développement des apprentissages dans la vie quotidienne, l'intégration sociale, scolaire, professionnelle, la prévention de la santé, la compréhension des démarches administratives. Des équipes territorialisées, entre Vannes et Hennebont, composées d'une cinquantaine de professionnels accompagnent au quotidien 172 jeunes, dont 9 jeunes filles.

Les jeunes accompagnés ont entre 14ans et 18 ans et plus. Pour l'année 2024, les jeunes accompagnés sont majoritairement arrivés sur nos services à l'âge de 15 ans.

502 jeunes ont été accompagnés par nos services (mise à l'abri inclus).

Plus de 21 nationalités sont représentées sur le service.

Les jeunes, garçons et filles, sont hébergés en appartements collectifs diffus sur les territoires de Vannes-Auray et Lorient-Hennebont-Lanester.

Dispositif

D'accueil des Mineurs non accompagnés





Les Hébergements diversifiés garçons

Les hébergements diversifiés pour les garçons sont territorialisés sur les secteurs de Vannes et de Hennebont

86 Places pour le secteur de Hennebont

77 Places pour le secteur de Vannes

Orientation Conseil départemental

55 Appartements en semi collectif

210 personnes accompagnées

21 nationalités représentées



L'hébergement diversifiés filles

Les hébergements diversifiés pour les filles sont territorialisés sur Lorient

9 places d'hébergement

5 logements sur un site unique

Orientation Conseil départemental

11 Personnes accompagnées

9 nationalités



L'Accueil Provisoire d'urgence

L'Accueil provisoire d'urgence est dédié à la mise à l'abri des personnes se déclarant MNA et dans l'attente de leur évaluation par le département.

9 places d'hébergement

3 logements

281 personnes hébergées



L'accueil des demandeurs d'asile

*Accompagnement individuel et familial
HUDA/CADA/CPH/HUSASA
Le SAS éphémère
Le loJi
ASCEAP : 1346 demandes*

991

994



L'insertion vers l'emploi

*L'ESPO
Service emploi
SIBLE
L'atelier d'Insertion
SEB/SEB+
GDV
Le CEJ*

619

610



Les activités socio-judiciaires

*Les ISCG
Les mesures pré et post sentencielles
Le CPCA*

3063

3 293

Les évolutions législatives en matière de migration sont permanentes.
Les dernières sont encore récentes avec la loi de janvier 2024. Elles nous obligent à des remaniements permanents de notre fonctionnement.

Dans le cadre de l'augmentation des activités, mais aussi en vue d'une clarification et simplifications des missions et des organisations, le dispositif Asile a été scindé en deux dispositifs en Janvier 2024: un dispositif Asile adultes familles , et un dispositif MNA, avec deux directions distinctes.

Les activités Asile, sont ainsi structurées autour de deux secteurs :

- Le secteur adultes familles, de compétence Etat, la DDETS.
- Le secteur des mineurs non accompagnés, MNA, de compétence départementale au titre de la protection de l'enfance pour les mineurs arrivés sur le territoire national sans parents.

Et répartis de manière équivalente sur deux territoires (un chef de service par site)

- HUDA-CADA Est
- HUDA-CADA Ouest – Sas éphémère
- CPH- HU-SAS-Accompagnement- ASCEAP-LoJI
- MNA Est
- MNA Ouest

Dispositif

Asile



LE CADA

L'HUDA

HU-SAS-Accompagnement

SAS Ephémère

Le CPH

ASCEAP

LoJI

Les Mineurs Non Accompagnés



Le CADA

Le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile dispose d'une capacité d'accueil de 152 places en 2024.

Orientation OFII

243 personnes hébergées (-10/2023)

96% taux de rotation (99% en 2023)

37 nationalités (+4/2023)

33 % Hommes isolés (-22%/2023)



L'HUDA

L'Hébergement d'Urgence Demandeurs d'Asile dispose d'une capacité d'accueil de 279 places en 2024.

Orientation OFII

447 Personnes hébergées (+12/2023)

66.5% taux de rotation (71 % en 2023)

41 nationalités (-2/2023)

66 % Hommes isolés

20% des mineurs accompagnés

13 naissances en 2024



HU – SAS- Accompagnement

Hébergement dédié à l'accompagnement de personnes déboutées du droit d'asile mais titulaires d'un titre de séjour pour un autre motif pour 49 places

88 personnes accompagnées (+31/2023)

10 nationalités (+3/2023)

28 % couples avec enfants



LoJI

Service Logement Jeune Insertion
25 places
Compétence DDETS.

Service de *co-location de maximum 3 jeunes actifs (max 25 ans) bénéficiant d'un accompagnement au logement.*

31 jeunes en 2024

87.5% d'hommes isolés
12.5% de femmes isolées



Le CPH

Le Centre Provisoire d'Hébergement s'adresse à des personnes bénéficiant d'une protection judiciaire. 65 Places.

102 personnes hébergées (+21/2023)

20 nationalités (-1/2023)

78% Hommes isolés (55% en 2023)

- **L'ASCEAP** : L'Accompagnement Social et Culturel pour l'Echange et l'Amitié entre les Peuples est un maillon incontournable dans la chaîne de l'intégration et de l'insertion de par l'accompagnement social, administratif et juridique soutenu par le travailleur social auprès des personnes accompagnées et des partenaires: 1346 demandes en 2024
- **SAS EPEHEMERE** : Entre le 1 er novembre 2023 et le 31 décembre 2024, 80 personnes accueillies (origine des arrivées: Calais, Mayotte, Paris)

Sur décision de la CDAPH, **L'ESPO (Etablissement et Service de Pré-Orientation)** accueille des **personnes en situation de handicap** avec des **difficultés d'insertion ou de réinsertion** dans le milieu du travail. L'objectif de l'ESPO est d'évaluer leur potentiel d'insertion professionnelle et de les accompagner à définir une orientation professionnelle compatible avec leur état de santé et de favoriser leur inclusion professionnelle

Les personnes accueillies ont une Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé quelque soit la nature de leur handicap conformément à l'arrêté pris en janvier 2023 par l'ARS.

Le parcours d'évaluation s'inscrit sur une durée de 12 à 14 semaines sur une temporalité maximale de 24 mois.

En 2024, l'activité réalisée est de 2638 journées (contre 3 064 journées en 2023 et 2 794 en 2022) sur un prévisionnel retenu par l'ARS de 3 546 journées ce qui correspond à 76 stagiaires (contre 84 personnes suivies en 2023 et 73 en 2022).

2024 a également été l'opportunité de développer **les prestations d'évaluation conseil** d'une durée maximale de **70 heures** sur la base du décret du 4 octobre 2020 et de l'arrêté du 17 novembre 2022 concernant les missions des ESPO. La prestation d'évaluation conseil permet de proposer des expertises conduites par une équipe médico-psycho-sociale en complémentarité de celles conduites par les acteurs de l'emploi. Il s'agit de prestations d'évaluation conseil individualisées, et modulables s'adressant à **des personnes non bénéficiaires d'une RQTH. 15 personnes ont été accompagnées dans ce cadre en 2024 (contre 9 en 2023)**

Une antenne ESPO s'ouvrira en janvier 2025 conformément au CPOM 2024-2028 contractué avec l'ARS. Elle s'organisera autour d'un magasin de réemploi de vêtements ouvert au public, rive droite du port de Vannes au sein d'une plate-forme diversifiée d'insertion, de formation, de prévention et de protection et réunissant les compétences complémentaires de la Région Bretagne, de la protection judiciaire de la jeunesse, du conseil départemental du Morbihan.

Le service Emploi est financé par l'AGEFIPH. Il permet de mettre en place des prestations d'Appui Spécifiques auprès de personnes présentant un handicap psychique. Les personnes bénéficient d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé. Il s'agit d'accompagner des personnes dans leur dynamique vers l'emploi. L'accompagnement s'effectue dans le cadre d'entretiens individuels et de Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) (prescripteurs Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale, SAMETH, CDG 56).

En 2024, 1690.75 heures d'accompagnement réalisées (contre 2584 en 2023 ; 2265 en 2022 et 2481 heures en 2021)

145 personnes accompagnées (184 en 2023 contre 178 en 2022 et 186 en 2021). Cette diminution d'heures s'explique par la fin du marché initial au 30 avril 2024 et de l'amorce d'un nouveau marché handicap psychique (2024-2026) au 1^{er} mai 2024 sur lequel la Sauvegarde 56 en coopération avec l'ADAPT en sa qualité de porteur au niveau régional s'est positionnée sur le Morbihan. Cette transition a connu une phase d'inertie au niveau des prescriptions nécessitant une phase de communication à l'ensemble des prescripteurs.



Dispositif Insertion Socioprofessionnelle

L'ESPO
Le service emploi

L'atelier d'insertion
SIBLE
SEB/SEB+
Les GDV

Le service socio-judiciaire

En 2019, le Conseil Départemental redéfinit les modalités d'intervention dans le champ de l'insertion dans et vers l'emploi. L'association s'est positionnée sur certaines activités favorisant de manière plus active l'insertion des personnes en situation de grande précarité.



Atelier d'insertion

Développer des opportunités de mise en activité pour des personnes éloignées de l'emploi et accompagner ces personnes dans les mises en situation.

36 personnes accompagnées en 2024
(contre 28 en 2023 et 30 en 2022)



SIBLE

Actions d'accompagnement centrées sur la santé, l'insertion, le logement, le budget, l'emploi.

67 personnes accompagnées en 2024
(contre 75 en 2023 et 73 en 2022)



SEB/SEB +

Parcours individualisé et renforcé vers l'activité : identifier les besoins et mener des actions visant à limiter les freins à l'activité.

90 personnes évaluées par le SEB en 2024
(contre 91 en 2023 et 92 en 2022)

Depuis 2020, l'accompagnement social dans et vers l'emploi **des Gens du Voyage** évolue vers une prestation renforcée articulée à l'action de formation IDEE. L'action s'adresse à l'ensemble des voyageurs bénéficiaires du rSa sur le département du Morbihan et leur ayant droit de plus de 16 ans qui présente un potentiel d'insertion professionnelle et qui souhaitent s'engager dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, nécessitant au préalable une levée des freins périphériques. **2024 : 52 personnes accompagnées sur le dispositif (contre 49 en 2023, 50 en 2022) et donc 34 personnes ont suivi un parcours de formation IDEE**
Notre intervention dans le domaine de la scolarisation sur les EPCI de Lorient et Vannes (année scolaire 2023-2024) a concerné 37 enfants/adolescents et auprès de 33 familles.

- **1. Mesures alternatives aux poursuites, relevant exclusivement du Procureur de la République,**

Face aux actes de délinquances, le Procureur peut soit poursuivre devant une juridiction de jugement, soit classer sans suite de façon pure et simple, soit proposer une mesure alternative aux poursuites (article 40-1 Code de Procédure Pénale) qui, si elle est mise en œuvre et s'avère concluante, aboutira à un classement sans suite. Selon la gravité des infractions retenues, le Procureur de la République dispose de diverses **mesures alternatives aux poursuites (MAP)** qu'il peut mettre en œuvre. Celles-visent à assurer la réparation du dommage causé à la victime, à mettre fin au trouble issu de l'infraction, à favoriser les conditions de non réitération des faits:

En 2024:

3 mesures de médiation confiées (contre 3 en 2023) – 38 avertissements pénaux probatoires (33 pour des mineurs et 5 pour des majeurs) (contre 40 dossiers reçus de rappel à la loi en 2023) – 70 mesures de classement sous conditions confiées (contre 68 en 2023)– 167 dossiers de composition pénale confiés (contre 182 en 2023) .

- **2. Les stages**

- Le service socio judiciaire met en œuvre **4 stages** qui peuvent s'inscrire dans divers cadres juridiques (alternatives aux poursuites, compositions pénales, obligation particulière à un sursis probatoire, peine principale ou complémentaire) :

En 2024,

Stage Citoyenneté : 91 personnes (contre 56 en 2023 et 62 en 2022)

Stage de Sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants : 106 personnes (contre 180 en 2023 et 120 en 2022)

Stage de responsabilisation parentale : 72 personnes (contre 70 en 2023 et 39 en 2022)

Stage de Responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes : 301 personnes (contre 245 en 2023 et 177 en 2022)

Stage PALCA : 46 personnes orientées (contre 46 en 2023 et 50 en 2022)

- **3. Les mesures d'accompagnement**

Contrôle Judiciaires socio-Educatifs

Ce sont des accompagnements individualisés renforcés (social, éducatifs et psychologiques) des personnes sous-main de justice dans le cadre du contrôle judiciaire socio-éducatif. **214 mesures confiées en 2024 (contre 165 en 2023, 189 mesures en 2022).**

Le Sursis Probatoire: S'il n'en a pas vocation, le service sociojudiciaire peut, en vertu de l'article 471 du CPP et d'une circulaire de la DACG du 3 août 2010, être amené à conduire des mesures de **Sursis Probatoire**, dès lors qu'il est intervenu dans le cadre du contrôle judiciaire. **En 2024, 6 mesures ont été confiées au service (contre 3 en 2023)**

4. Mesures d'investigation

Enquêtes sociales rapides

- L'article 4 de la loi du 27 mars 2012 a modifié les articles 41 et 81 du code de procédure pénale afin de confier en priorité au secteur privé, à savoir aux associations et aux personnes privées habilitées, la réalisation des enquêtes pré-sentencielles destinées à vérifier la situation matérielle, familiale, sociale et les moyens d'insertion sociale d'une personne faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction. Elles sont réalisées à la demande des magistrats du parquet ou des Juges d'Instruction, dans le cadre d'une comparution immédiate, d'une ouverture d'instruction, d'une CRPC ou d'un déferrement.

765 mesures exercées en 2024 (contre 732 en 2023, 659 en 2022).

Les **Enquêtes de personnalité** dans le cadre de procédures criminelles, régies par les articles 81 alinéa 6 du CPP (loi 10/06/1983) et 81-1 du même code (loi 15/06/2000) ont pour objectif de présenter le parcours de l'intéressé, son « portrait » et une analyse de cette image réfractée par la personne et son entourage. **En 2024, 24 mesures ont été confiées au service (contre 46 en 2023 et 31 en 2022) dont 4 EP victimes.**

- **5. La fonction ISCG sur la base de 3.6 ETP (commissariat de Vannes depuis janvier 2019, 0.6 ETP ; commissariat de Lorient, 1 ETP, zones gendarmerie Est et Ouest : 2 ETP depuis le 1^{er} juin 2020).** La création de ces quatre postes d'intervenant social a été rendue possible avec le soutien de l'Etat (crédit FPDR), du Conseil Départemental du Morbihan et de la ville de Vannes. **En 2024, il est comptabilisé 1624 saisines contre 1 252 saisines en 2023 et 1 618 en 2022) ;**
- **6. Le CPCA : 70** personnes (contre 84 en 2023 et 80 en 2022) ont été accompagnées (dont 7 ayant intégré le dispositif en 2023) par le dispositif toute modalité d'accompagnement confondue : 53 personnes, majoritairement placées sous-main de justice, ont été orientées par divers services (SPIP, Service Socio Judiciaire, Dispositif ISCG, Services du Département, SIAO) et 10 personnes ont sollicité le dispositif d'elles-mêmes ayant eu connaissance de l'existence du CPCA.

2024 fut une année de consolidation du dispositif « habitat insertion santé » dans toute sa transversalité. En effet,

- Les prises en charge ouvertes sur les trois dernières années ont été stabilisées et formalisées: accueil d'urgence, LHSS, ACT, placement extérieur, HUPPM..
- L'expérimentation d'accompagnement social spécialisé à domicile auprès des victimes de violences (« Rebond(s)Dire ») a été pérennisée grâce au FNAVDL,
- Le chantier visant à la création d'une nouvelle pension de famille à Quéven (« Ty Kalonek ») s'est poursuivi malgré quelques retards,
- Les places ACT « hors les murs » ont été ouvertes, en complément des ACT classiques,
- De nombreux projets et actions collectives ont été développés, notamment en partenariat avec la FAS et les partenaires locaux et ce, sur l'ensemble des sites et du territoire,
- La mise à disposition de deux travailleuses sociales au sein du dispositif « Ecoutille » s'est poursuivie à Lorient, de même qu'un 0,14 ETP au sein de « Moment pour elles » à Vannes.

2024 signe également la poursuite de l'amélioration continue de la qualité du dispositif, avec:

- Les évaluations externes des CHRS,
- Les évaluations externes des LHSS et des ACT,
- La révision des DUERP,
- L'écriture d'un plan d'actions à l'échelle du DHIS sur les cinq prochaines années.

De façon structurelle, deux points méritent une attention particulière:

- De façon endogène: La présence d'infirmiers au sein de plusieurs équipes a confirmé l'efficacité du binôme d'intervention « travailleur social et infirmier » pour favoriser une amélioration de l'état de santé des plus démunis, mais les financements restent précaires.
- De façon exogène: l'ensemble des services est impacté par le manque de logements abordables et disponibles dans le Morbihan, impactant le processus de « parcours » et la philosophie du « Logement d'abord ».

Nous avons réalisé 27 rapports d'activité Merci à tous

Dispositif Habitat Insertion Santé



**Les CHRS et l'Accueil d'urgence
Les hébergements des personnes victimes de violence**

**L'accompagnement social spécialisé à domicile
« victimes de violences »**

L'accueil Parents enfants

Les Services Logement

Les Résidences Sociales

L'AMI Logement d'Abord

Les Lits Halte Soins Santé

SITES



**CHRS ROBELIN
CENTRE D'HÉBERGEMENT
URGENCE FAMILLES
ET POLE URGENCE**
1 rue Robelin
56100 LORIENT

**ACCUEIL DE NUIT
PERSONNES SEULES**
1 rue Robelin
56100 LORIENT

**CENTRE D'HÉBERGEMENT
D'INSERTION ET DE STABILISATION**
20 rue Jules Legrand
56100 LORIENT

**RESIDENCES CHRS
ACCUEIL PARENTS ENFANTS
Et HEBERGEMENTS SPECIFIQUES
SAFRAN**
57 rue Amiral Courbet
56100 LORIENT

KERANNE
14 rue de Kervénic
56000 VANNES

PENSION DE FAMILLE L'ESTEREL
Rue St Exupéry
56270 PLOEMEUR

PENSION DE FAMILLE TY KALONEK
3 rue Lancelot du lac
56530 QUEVEN

RESIDENCE ACCUEIL FOCH
28 rue Maréchal Foch
56100 LORIENT

**EQUIPE MOBILE
INSERTION LOGEMENT**
5 rue. Professeur Perrin
56100 LORIENT

**LITS HALTES SOIN SANTÉ –LHSS
APPARTEMENTS
DE COORDINATION
THÉRAPEUTIQUE – ACT**
1 rue Robelin
56100 LORIENT

**SERVICE LOGEMENT PAYS DE
LORIENT**
ASLL – ALT – AVDL – ASLD – AL
5 rue Professeur Perrin
56100 LORIENT

SERVICE LOGEMENT PAYS D'AURAY
ASLL – ALT – AVDL –AL
5 rue du Lévenant
56400 AURAY

**SERVICE D'INTERVENTION SOCIALE
SPECIALISEE VV A DOMICILE
REBOND(S)DIRE**
5 rue du Lévenant
56400 AURAY



LES CHRS ET HEBERGEMENTS D'URGENCE

CHRS Keranne: 37 places

CHRS Safran: 52 places

CHRS Robelin: 103 places

HU et ALT victimes de
violence: 54 places

HU généralistes: 47 places

HU pré-post maternité: 4
places

Placement extérieur: 2 places

Les CHRS ont pour vocation d'accueillir, pour une durée déterminée, les populations les plus démunies, personnes et familles en situation de détresse sociale, personnes expulsées ou privées de logement, personnes sortant d'établissements médicaux, sociaux ou pénitentiaires. Cet accueil peut se faire dans l'urgence ou dans une perspective d'insertion



L'APE

27 places

L'APE (collectif et diversifié) accueille des enfants de moins de trois ans et leurs parents, ou futurs parents afin de:

- Assurer la protection de l'enfant en soutenant la relation parents-enfants ;
- Accompagner le ou les parents dans l'exercice de leur fonction parentale ;
- Accueillir, d'héberger et d'accompagner socialement la famille.

Ce service est rattaché aux résidences Safran et Keranne.



LES LHSS et ACT

LHSS: 9 places

ACT: 10 places

Les LHSS accueillent et hébergent des personnes majeures vulnérables sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative ne pouvant être prise en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général somatique ou psychique ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue.

Les ACT accueillent des personnes de plus de 18 ans, hommes ou femmes, en situation de fragilité psycho-sociale et atteintes de pathologies chroniques nécessitant des soins et un suivi médical, afin de leur permettre de bénéficier d'un hébergement stable et d'un accompagnement social et médical.



Les mesures logement et le logement d'abord

44 appartements ALT (logement temporaire),
6 baux glissants

Maraudes EMIL

Plus de 400 mesures par an:

- ASLL (accompagnement social lié au logement)
- AVDL (accompagnement vers et dans le logement)
- ASLD (accompagnement social de longue durée) accès et maintien
- Action logement

Accompagnement social
spécialisé à domicile victimes de violence Rebond(s)Dire

Les mesures visent à accompagner les ménages dans une démarche d'autonomie lors de l'accès dans un logement ou du maintien dans celui-ci.



Les résidences sociales

Pension de famille Esterel 25
places (+ ouverture 20 places Ty
Kalonek début 2025)

Résidence accueil Foch: 15 places

La pension de famille offre une alternative au logement pour des personnes à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale, et ayant pour la plupart fréquenté de façon répétée les structures d'hébergement provisoire.

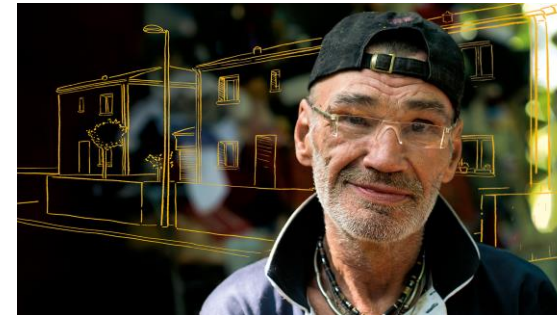
La résidence accueil est une modalité de pension de famille, destinée au même public cible que ces dernières, lorsque leur état de santé nécessite un suivi renforcé par le secteur sanitaire.

L'activité Habitat Hébergement Logement du DHIS est relativement stable sur l'ensemble des services:

- 734 ménages ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement dans et vers le logement et le maintien en logement. (ALT, AVDL, ASLD, ASSL, Action logement).
- 72 personnes ont bénéficié de l'accueil parents-enfants (seuls les enfants de moins de 3 ans et leur.s parent.s sont ici comptabilisés).
- L'accompagnement en CHRS (stabilisation, insertion, urgence) concerne 299 personnes. 717 personnes ont été accueillies au sein de l'accueil de nuit et 180 personnes au sein des hébergements d'urgence (spécialisés personnes victimes de violence et de droit commun).
- 141 personnes ont été suivies par l'équipe mobile insertion logement.
- 14 patients ont intégré les ACT et 36 les LHSS.
- 43 résidents ont été pris en charge au sein des résidences sociales (résidence d'accueil et pension de famille).

Un dispositif Habitat Insertion Santé mis aujourd'hui en difficulté au regard des problématiques d'accès au logement.

A titre d'exemple, aujourd'hui 104 ménages, soit 161 personnes sont en attente d'un logement ALT. 317 ménages soit 445 personnes sont en attente d'une entrée en centre d'hébergement (CHRS) avec des délais d'attente de plus d'une année.



L'accompagnement
social et l'habitat

Le SIAO, créé par une circulaire du 8 avril 2010, a été pensé comme un véritable « service public de l'hébergement et de l'accès au logement », organisé dans chaque département et placé sous l'autorité du Préfet, en pilotage avec la DDETS. La loi ALUR du 24 mars 2014 a consacré juridiquement l'existence des SIAO et a posé le principe d'un SIAO unique dans chaque département avec une démarche d'intégration du 115 au sein du SIAO.

Depuis juillet 2016, LA SAUVEGARDE 56 assure en tant qu'opérateur unique la mise en œuvre du SIAO sur le département du Morbihan. Le SIAO 56 s'appuie sur cinq antennes réparties sur le territoire à Lorient, Vannes, Auray, Pontivy et Ploërmel. Un contrat de prestation (personnels et locaux) a été signé avec l'AMISEP pour assurer le fonctionnement du SIAO 56 sur les antennes de Vannes, Pontivy et Ploërmel.

L'instruction du gouvernement du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO pour la mise en œuvre du **Service public (SP) de la Rue au Logement** a défini un nouveau cadrage opérationnel des missions et du pilotage des SIAO. La mise en œuvre de cette instruction implique un travail de transformation des dispositifs d'hébergement et d'accompagnement, des processus d'orientation et des pratiques des acteurs, ainsi que de la gouvernance et des partenariats.

Le 3^{ème} Comité stratégique partenarial, nouvelle instance de gouvernance du SIAO, présidé par le Préfet s'est réuni le 19 décembre 2024 en présence des différents acteurs qui construisent les réponses aux besoins identifiés des personnes sans domicile sur le département : les collectivités locales volontaires, les bailleurs sociaux, le secteur Accueil Hébergement Insertion (AHI), l'ARS et les représentants des personnes accompagnées.

Une feuille de route a été validée et des axes de travail ont été fixés au SIAO 56 pour l'année 2025 : poursuivre le rapprochement avec les bailleurs sociaux pour améliorer la fluidité du parcours logement des personnes hébergées ; intégrer les places d'intermédiation locative (IML) et les places FJT relevant du contingent préfectoral au fonctionnement du SIAO.

Dispositif

SIAO



**Demandes d'urgence SIAO en 2024 : 1 576 ménages
représentant 2 236 personnes dont
952 à Lorient, 805 à Vannes, 224 à Pontivy, 164 à Auray et 91 à
Ploërmel**

**Demandes d'insertion en 2024 via les commissions
d'orientation (CPO/CUI) du SIAO : 714 ménages
représentant 1 014 personnes**